



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

BOÎTE À OUTILS

**Cinq guides pratiques
à l'intention des collèges**

Avril 2026

Ce document est accessible sur le site Web
de Bibliothèque et Archives nationales du Québec :
www.banq.qc.ca

Ce document a été adopté à la 406^e réunion
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
tenue à Québec le 25 février 2026.

Dépôt légal – 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : [978-2-555-03716-8] (version électronique)

© Gouvernement du Québec

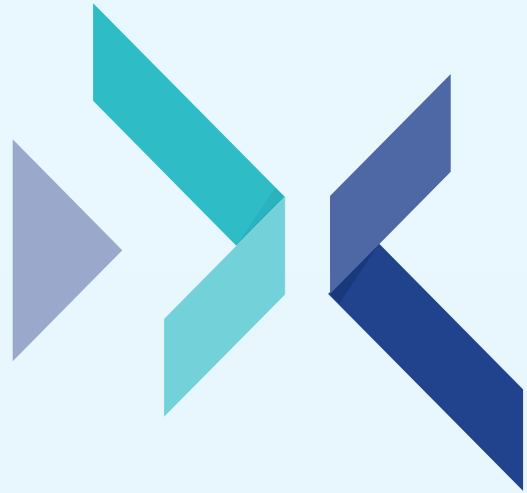
AVANT-PROPOS

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », termine son mandat après plus de trente-deux ans d'existence. Au cours de cette période, la Commission a accompagné et soutenu tous les établissements du réseau collégial, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement qui y est offert. L'adoption le 1^{er} avril 2026 du projet de loi n° 7 – *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*¹ entraîne son abolition. N'étant plus assujettis au regard externe de la Commission, tous les collèges (publics, privés subventionnés et non subventionnés et établissements relevant d'un ministère ou d'une université) conservent néanmoins leurs obligations légales et réglementaires, notamment celles de se doter de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des programmes (PIEA et PIEP) et de s'assurer de leur application. Afin de les soutenir dans l'exercice de ces responsabilités, la Commission a produit, avant la fin de son mandat, une boîte à outils. Celle-ci regroupe cinq guides pratiques pour la réalisation d'une démarche simple et structurée pour l'évaluation des programmes d'études, de même que pour l'élaboration et l'évaluation de l'application des PIEA et des PIEP. Ces guides sont enrichis d'outils pratiques présentés en annexe. Une bibliographie vient compléter le document.

¹ *Projet de loi 7 : loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.* (2025). 2^e sess., 43^e lég.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
1 – GUIDE D'ÉLABORATION D'UNE PIEA	5
2 – GUIDE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION D'UNE PIEA	15
3 – GUIDE D'ÉLABORATION D'UNE PIEP	23
4 – GUIDE D'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES	31
5 – GUIDE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION D'UNE PIEP	46
ANNEXES	
ANNEXE A – GRILLE D'ANALYSE DES PLANS DE COURS	50
ANNEXE B – GRILLE D'ANALYSE DES ÉVALUATIONS FINALES DE COURS	52
ANNEXE C – ASPECTS À OBSERVER DES SIX CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES	53
ANNEXE D – SOURCES DE DONNÉES POUR L'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES	55
ANNEXE E – TABLEAUX D'ANALYSE DES TAUX DE RÉUSSITE, DE RÉINSCRIPTION (PERSÉVÉRANCE) ET DE DIPLOMATION	63
BIBLIOGRAPHIE	64



Boîte à outils – Pages 5 à 14

1 – GUIDE D'ÉLABORATION D'UNE PIEA

GUIDE D'ÉLABORATION D'UNE PIEA

Tout collège doit se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)² adoptée par son conseil d'administration ou une instance équivalente³. Cette politique s'adresse aux étudiants et au personnel du collège. Il s'agit d'un document officiel dans lequel un collège décrit la manière dont il assume sa responsabilité d'évaluer les apprentissages et présente les mécanismes qu'il met en place pour s'assurer de l'application de sa politique et pour en témoigner.

L'objectif de ce guide est de soutenir les collèges dans l'élaboration de leur PIEA. Présenté sous forme de tableau, il reprend les attentes⁴ relatives à chaque élément essentiel d'une PIEA, en y apportant des précisions utiles pour la rédaction d'une PIEA claire, cohérente et conforme aux obligations légales et réglementaires. Plus détaillées que dans les documents publiés précédemment par la Commission⁵, ces précisions n'introduisent pas d'attentes supplémentaires, mais ont pour objectif d'en simplifier l'interprétation et de fournir des exemples additionnels.

² QUÉBEC. *Règlement sur le régime des études collégiales* : RLRQ, chapitre C-29, r. 4, Québec, Éditeur officiel du Québec, article 25.

³ Dans un cégep, la PIEA doit être adoptée par son conseil d'administration ou une instance équivalente après consultation de sa Commission des études.

⁴ Dans ce document, le terme « attentes » a été employé pour assurer une cohérence de vocabulaire avec le cadre de référence sur l'évaluation des PIEA. Toutefois, comme il s'agit d'un guide d'accompagnement et non d'un cadre de référence, ce terme fait référence à des lignes directrices destinées à guider le collège pour assurer la qualité de la PIEA dont il se dote.

⁵ En 2021, la Commission a publié un cadre de référence qui présente ses orientations quant à l'évaluation de la PIEA. Il rappelle d'abord les principes directeurs de la Commission en matière d'évaluation des apprentissages, puis précise les éléments essentiels de la PIEA et informe les collèges sur le jugement de la Commission sur la politique. La dernière version du cadre de référence sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages est disponible sur le site Web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) via le lien suivant : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4342106>

Toute PIEA doit comprendre les éléments essentiels suivant :

1 Éléments essentiels : finalités et objectifs		
Résumé des attentes		Précisions
1.1	Énoncer des finalités.	Les finalités expriment les valeurs et les orientations déterminant les choix fondamentaux de la politique. Ces finalités peuvent s'appuyer sur la mission du collège, sur les valeurs qu'il promeut ou encore sur sa vision stratégique et, le cas échéant, son projet éducatif.
1.2	Prévoir des objectifs qui découlent des finalités, énoncés clairement et formulés de sorte que l'on puisse en évaluer l'atteinte.	Les objectifs peuvent être spécifiques à l'évaluation des apprentissages et porter sur des aspects comme les règles d'évaluation et leur application, l'élaboration des plans de cours et des instruments d'évaluation, la mesure de l'atteinte des objectifs selon les standards prévus et la sanction des études. Ils peuvent aussi porter sur des aspects comme la gestion de la politique et sa diffusion. Les objectifs comportent généralement un seul verbe d'action, véhiculent une seule idée et rendent explicite le résultat visé.
1.3	Comporter des préoccupations relatives à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages.	Ces préoccupations se traduisent par la volonté d'avoir des évaluations justes et équitables pour les étudiants (voir sections 6.1 et 6.2). La justice renvoie à la transparence et à l'impartialité de l'évaluation, de même qu'au respect des droits. L'équité renvoie à l'équivalence de l'évaluation et à sa capacité de mesurer adéquatement l'atteinte des compétences. Ces préoccupations sont explicitées dans les finalités ou les objectifs de la politique.
2 Élément essentiel : champ d'application		
Résumé des attentes		Précisions
2.1	Prévoir les règles d'évaluation des apprentissages s'appliquant à tous les cours et à tous les programmes sous la responsabilité du collège menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC).	Même si le collège n'offre qu'un seul programme, le champ d'application est explicite, car d'autres programmes pourraient être offerts éventuellement. Le champ d'application inclut tous les cours crédités sous la responsabilité du collège, incluant ses cours hors programme (Tremplin DEC), son offre de formation en ligne, ses processus de reconnaissance des acquis et des compétences, sa formation offerte en collaboration avec un autre établissement ainsi que son offre de formation sur un autre site, que ce soit au Québec ou à l'extérieur du Québec (campus, centres d'études collégiales, formation délocalisée, etc.).
3 Élément essentiel : plan de cours		
Résumé des attentes		Précisions
3.1	Prévoir qu'un plan de cours est établi pour chaque cours.	La politique indique que le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours au début de chaque session.

3.2	Préciser les éléments devant être explicités dans ce plan de cours.	<p>La politique précise les éléments devant être explicités dans ce plan, soit minimalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs du cours ; • le contenu du cours ; • les indications méthodologiques ; • une médiagraphie ; • les modalités de participation aux cours ; • les modalités d'évaluation des apprentissages. <p>Le plan de cours explicite également, le cas échéant, les modalités particulières d'application des règles d'évaluation des apprentissages établies par le département ou son équivalent. Il peut s'agir, par exemple, de modalités particulières d'application d'une règle relative à l'évaluation de langue, à la sanction des retards dans la remise des travaux, etc.</p>
4 Éléments essentiels : fonctions de l'évaluation des apprentissages		
Résumé des attentes		Précisions
4.1	Baliser les deux principales fonctions de l'évaluation des apprentissages (évaluation formative, évaluation certificative).	<p>Évaluation formative : dans sa fonction de soutien à l'apprentissage, l'évaluation guide les étudiants dans leurs apprentissages par une rétroaction adaptée à leurs besoins et favorise leur rôle actif dans le processus d'apprentissage. Pour le professeur, elle permet de réorienter la planification de l'enseignement, le cas échéant. Elle ne fait pas l'objet d'une notation comptabilisée en vue de certifier la réussite du cours.</p> <p>Évaluation certificative : dans sa fonction de certification, l'évaluation vise à témoigner du degré de maîtrise des compétences par l'étudiant au terme d'une étape de son parcours de formation. Elle résulte du jugement professionnel porté par le professeur qui exerce cette responsabilité dans le cadre plus large de la responsabilité du collègue. Le collègue peut utiliser d'autres termes pour désigner cette fonction, comme « évaluation sommative ».</p>
5 Éléments essentiels : règles d'évaluation des apprentissages		
Résumé des attentes		Précisions
5.1	Énoncer toutes les règles encadrant l'évaluation des apprentissages.	<p>Cela inclut l'ensemble des règles qui ont un effet direct sur la note finale d'un cours comme celles précisant une pondération minimale de l'évaluation finale de cours (EFC), le recours à des conditions particulières de réussite (double seuil, objectif dont l'atteinte est obligatoire pour la réussite, etc.) ou l'évaluation de la maîtrise de la langue. Cela inclut également l'ensemble des règles qui, sans être liées à l'évaluation de l'atteinte des objectifs d'un cours, ont un effet sur la note finale de ce cours ou encore sur l'habilitation de l'étudiant à participer aux activités d'évaluation en vue de démontrer ses acquis. Il peut s'agir de règles comme celles encadrant le respect de l'intégrité intellectuelle, l'absence à une activité d'évaluation, la participation en classe ou le retard dans la remise de travaux.</p> <p>La PIEA établit les balises guidant l'élaboration des modalités particulières d'application des règles d'évaluation des apprentissages qui sont déterminées par les départements ou leurs équivalents. Ces modalités sont établies en adéquation avec la PIEA et font l'objet d'une approbation formelle.</p>

6 Éléments essentiels : règles veillant à la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages	
Résumé des attentes	Précisions
6.1	<p>Prévoir des règles en concordance avec la justice de l'évaluation des apprentissages de sorte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> les étudiants sont informés des règles d'évaluation des apprentissages – l'information relative à toutes les activités d'évaluation des apprentissages leur est communiquée. l'évaluation repose sur l'utilisation de critères en vue d'en garantir l'impartialité. les étudiants ont accès à un droit de recours qui couvre minimalement la révision de leurs notes.
	<p>La politique prévoit des règles de sorte que l'information relative à toutes les activités d'évaluation des apprentissages est communiquée aux étudiants. Cette information peut comprendre, par exemple, la pondération et les critères d'évaluation.</p> <p>La politique peut donner des exemples afin que l'évaluation repose sur l'utilisation de critères comme le recours à une grille d'évaluation critériée.</p> <p>La politique précise que les étudiants ont accès à une révision de leurs notes qui s'applique tant aux notes obtenues pour des évaluations en cours de session que pour l'EFC et pour la note finale obtenue pour un cours. La procédure de révision de notes peut comporter des modalités différentes selon qu'il s'agit d'une évaluation en cours de session, de l'EFC ou de la note finale obtenue pour un cours.</p> <p>La politique peut encadrer la gestion des litiges pédagogiques ou référer au cadre réglementaire les balisant.</p> <p>La politique peut également prévoir une autre forme de recours plus général portant sur son application.</p>
6.2	<p>Prévoir des règles en concordance avec l'équité de l'évaluation des apprentissages de sorte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> chaque étudiant a l'occasion, individuellement, de démontrer qu'il a atteint les objectifs selon les standards établis – l'atteinte minimale des objectifs d'un cours se traduit par une note finale de 60 %.
	<p>Atteinte des objectifs par l'étudiant selon les standards établis</p> <p>La politique mentionne explicitement que l'évaluation atteste l'atteinte des objectifs par l'étudiant selon les standards établis.</p> <p>Lorsque le jugement global repose principalement sur une performance réalisée en fin de cours, différentes règles comme une pondération minimale de l'EFC ou le recours à des conditions particulières de réussite (ex. : double-seuil, objectif important dont la réussite est essentielle pour la réussite du cours, etc.) sont précisées.</p> <p>Atteinte individuelle des objectifs par l'étudiant</p> <p>La politique mentionne explicitement le caractère individuel de l'évaluation ou présente des règles qui permettent de s'en assurer.</p> <p>Évaluation des travaux d'équipe</p> <p>Lors de travaux réalisés en équipe, l'étudiant reçoit une note individuelle. La politique ne peut pas prévoir que la note reçue est une note d'équipe ou qu'elle comprend une partie de la note d'équipe et une partie individuelle. L'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des objectifs du cours de manière individuelle, c'est-à-dire pour chaque étudiant.</p>

Autoévaluation, évaluation par les pairs ou par des tiers

La PIEA ne peut prévoir que l'évaluation des apprentissages d'un étudiant repose directement en tout ou en partie sur une autoévaluation ou sur une évaluation par les pairs (ex. : lors de travaux d'équipe) ou par un tiers (ex. : dans le cas d'un stage ou d'un organisme de certification).

Absences/retards/présence au cours

La politique peut prévoir qu'un étudiant puisse être exclu du cours en raison de ses absences répétées, mais il conserve la possibilité de réaliser l'ensemble de ses évaluations et donc, de démontrer qu'il a atteint les objectifs selon les standards.

La politique peut également prévoir qu'un étudiant qui s'absente à une évaluation, sans motifs jugés valables par le collège, obtienne la note zéro ou qu'il n'ait pas droit à une reprise de l'évaluation.

Aucun point ne peut être accordé pour la présence au cours et aucun point ne peut être retranché pour les absences ou les retards au cours. L'accès à une évaluation certificative ne peut être refusé en raison d'absences répétées. Dans le cas où un étudiant s'est absenté de manière répétée ou au-delà d'un certain pourcentage, le professeur ou un directeur ne peut pas être responsable de juger de sa capacité à réussir ses évaluations et, conséquemment, avoir la possibilité de le placer en situation d'échec sans qu'il ait eu l'occasion de témoigner de ses acquis. Un collègue ne peut pas obliger un étudiant s'étant absenté à reprendre le cours sans avoir eu l'occasion de témoigner de ses acquis.

La PIEA peut cependant prévoir des exceptions si :

- la participation est explicitement liée aux objectifs d'un cours. Par exemple :
 - évaluation de la capacité à travailler en équipe, notamment lors de performances théâtrales ou musicales en groupe ou dans la pratique de sports d'équipe ;
 - observation de l'étudiant requise pour évaluer ses acquis ou le développement progressif de ses habiletés, etc.
- le retard ou l'absence, au cours ou lors de la tenue de l'évaluation, peut compromettre la sécurité ou engendrer des bris de matériel.

Retard dans la remise des travaux

La politique peut prévoir qu'un étudiant puisse perdre des points pour les travaux remis en retard. Certaines politiques prévoient des pourcentages pour chaque jour de retard jusqu'à l'obtention de la note zéro. Les pénalités peuvent varier d'un département à l'autre, mais la PIEA balise, au minimum, l'octroi des pénalités pouvant être accordées par les départements. En effet, bien que les pénalités de retard puissent être indiquées aux plans de cours et dans les règles départementales, les principales balises d'attribution des pénalités sont prévues dans la politique.

Présentation matérielle

La PIEA peut permettre qu'un travail soit refusé s'il ne respecte pas les règles de présentation établies. Toutefois, l'étudiant doit avoir l'occasion de déposer de nouveau son travail après l'avoir modifié pour qu'il soit conforme aux règles de présentation, permettant ainsi à l'étudiant de témoigner, ultimement, de l'atteinte des objectifs du cours. Des pénalités pour le retard ainsi occasionné peuvent s'appliquer.

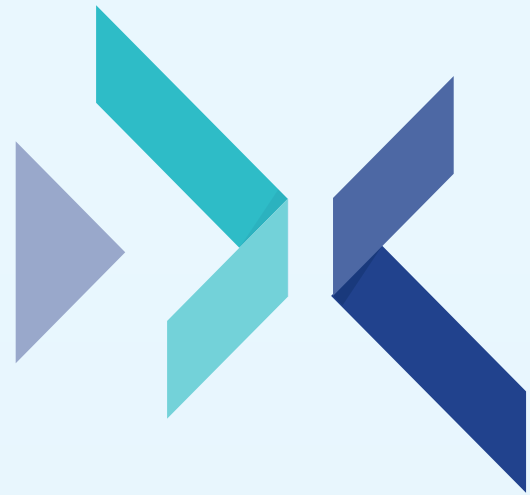
		<p>Évaluation des savoir-être</p> <p>Les savoir-être peuvent être évalués seulement s'ils sont en lien direct avec les objectifs du cours. Ces objectifs peuvent découler de la ou des compétences et éléments de compétence visés par le cours ou des buts généraux du programme d'études, du profil de sortie ou des compétences transversales liées à la formation.</p> <p>Intégrité intellectuelle</p> <p>La PIEA peut prévoir qu'un étudiant qui contrevient au principe d'intégrité intellectuelle (ex. : reconnu coupable de plagiat, de tricherie ou de recours non autorisé à l'intelligence artificielle) reçoive une pénalité (ex. : note de zéro) ou une sanction (ex. : pas d'accès à un examen de reprise).</p> <p>Imposition de frais</p> <p>Des frais peuvent être prévus pour une reprise d'examen (un examen déjà fait par l'étudiant), car l'étudiant a déjà eu la possibilité de témoigner de ses acquis. Dans le cas où l'étudiant s'est absenté pour un motif jugé valable par le collège et qu'il reprend son examen, il ne doit pas y avoir de frais puisque c'est la première passation.</p> <p>Évaluation de la maîtrise de la langue</p> <p>La politique peut prévoir un article visant l'évaluation de la maîtrise de la langue sans lien explicite avec les compétences du cours. Ainsi, une PIEA peut prévoir, par exemple, qu'une partie de la note soit retranchée pour les fautes d'orthographe. Les principales balises d'attribution des pénalités sont prévues dans la politique.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • l'évaluation est en concordance avec ce qui a été enseigné. 	La politique précise que toute évaluation, notamment l'EFC, porte exclusivement sur ce qui a été réellement enseigné.
	<ul style="list-style-type: none"> • l'évaluation est équivalente dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs. 	La politique prescrit l'équivalence des évaluations entre les différents groupes d'un même cours.
7	Élément essentiel : épreuve synthèse de programme	
	Résumé des attentes	Précisions
7.1	Prévoir une épreuve synthèse de programme (ESP) pour chaque programme conduisant au DEC.	La politique précise que l'ESP, qui peut prendre des formes variées, permet d'attester, pour chaque étudiant, l'intégration des apprentissages réalisés dans l'ensemble d'un programme, y compris les visées de la formation générale.
7.2	Préciser les conditions générales d'admissibilité à l'ESP, de même que les modalités de reprise en cas d'échec.	La politique précise ces conditions et modalités à même la politique ou indique qu'elles sont précisées dans un autre document institutionnel.

Résumé des attentes	Précisions
<p>8.1 Préciser les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence, de la substitution et de l'incomplet, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition ; • les conditions d'attribution ; • le champ d'application ; • les procédures pour l'attribution. 	<p>La PIEA inclut l'ensemble des informations suivantes* :</p> <p>Définitions et conditions d'attribution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispense : le collège peut accorder une dispense pour un cours lorsqu'il estime que l'étudiant ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs de ce cours ou pour éviter à l'étudiant un préjudice grave. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre. • Équivalence : le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure, par sa formation extrascolaire ou autrement, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre. • Substitution : le collège peut autoriser la substitution d'un ou de plusieurs cours du programme d'études auquel l'étudiant est admis par un ou plusieurs autres cours. <p>La PIEA précise les conditions d'attribution de la substitution qui sont propres au collège.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incomplet : le collège peut accorder un incomplet lorsqu'un étudiant démontre qu'il est dans l'impossibilité de compléter un cours pour un motif grave et indépendant de sa volonté et lorsque la date limite déterminée par la ministre en application du <i>Règlement sur le régime des études collégiales</i> (RREC) est atteinte. L'incomplet ne donne pas droit aux unités rattachées à ce cours. <p>La politique utilise l'appellation incomplet, comme le prescrit le RREC, plutôt que l'appellation incomplet permanent.</p> <p>Champ d'application : les mentions (dispense, équivalence, substitution, incomplet) peuvent s'appliquer aux cours du programme auquel est admis l'étudiant.</p> <p>Procédure pour l'attribution : la politique informe l'étudiant de la procédure à suivre pour obtenir chacune de ces mentions.</p> <p><i>* Si le collège choisit de ne pas accorder l'une de ces mentions, la politique le précise.</i></p>

Résumé des attentes	Précisions
<p>9.1 Préciser les modalités de vérification du respect des règles applicables à l'admission, à l'octroi des unités et, pour les programmes d'études conduisant au DEC, à la réussite de l'ESP et des épreuves uniformes.</p>	<p>La politique précise les modalités par lesquelles le collège s'assure qu'un étudiant a rempli toutes les conditions pour obtenir son diplôme. Ces modalités visent à vérifier, pour chaque diplôme délivré, le respect des règles applicables suivantes :</p> <p>Règles applicables à l'admission</p> <p>Selon le type de programme d'études offert par le collège, la vérification du respect des règles telles que prescrites par le RREC.</p>

		<p>Règles applicables à l'octroi des unités</p> <p>La vérification des règles applicables à l'octroi des unités consiste à vérifier les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réussite, par l'étudiant, des cours de son programme ; • l'octroi des mentions d'équivalence, de substitution ou de dispense, le cas échéant. <p>Règles applicables à la réussite de l'ESP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les programmes d'études conduisant au DEC, la réussite de l'ESP est une condition d'obtention du diplôme ; • Le collège détermine les règles applicables à la réussite de l'ESP. <p>Règles applicables à la réussite des épreuves uniformes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, la réussite des épreuves uniformes que peut déterminer la ministre est une condition d'obtention du diplôme.
10	Élément essentiel : partage des responsabilités	
	Résumé des attentes	Précisions
10.1	Définir les responsabilités de manière claire et précise, et les confier à des instances et des personnes disposant de l'autorité nécessaire pour en assurer l'exercice.	<ul style="list-style-type: none"> • La politique attribue des responsabilités à des personnes, des groupes et des instances réellement à l'œuvre dans le collège, notamment lorsqu'il s'inspire d'une PIEA d'un autre établissement. • Disposer de l'autorité nécessaire signifie avoir un pouvoir décisionnel reconnu (pouvoir de décider, d'autoriser ou de refuser) ainsi qu'une légitimité formelle (mandat et rôle clairement défini ou délégation officielle) afin de mobiliser les moyens requis (accéder aux ressources nécessaires, exiger des actions) et de faire appliquer ses décisions, y compris en cas de non-respect (ex. : mesure corrective, suivi, reddition de comptes).
10.2	Préciser les instances et les personnes responsables de la gestion de la PIEA, d'une part, et de l'évaluation des apprentissages, d'autre part.	<p>En ce qui concerne sa gestion, la politique précise explicitement les personnes, groupes et instances responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • son adoption ; • sa diffusion ; • sa mise en œuvre ; • l'évaluation de son application ; • sa modification. <p>En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, la politique précise explicitement les personnes, groupes et instances responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration et l'approbation des plans de cours ; • l'application des règles d'évaluation des apprentissages ; • l'élaboration et l'approbation des ESP ; • l'octroi des mentions de dispense, d'équivalence, de substitution et d'incomplet ; • l'application de la procédure de sanction des études et l'octroi du diplôme.

11		Élément essentiel : mécanisme d'évaluation de l'application de la politique	
Résumé des attentes		Précisions	
11.1	<p>Décrire les modalités retenues pour évaluer l'application de la politique au moins une fois tous les 10 ans en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la concordance entre ce que la politique prévoit et la manière dont elle est mise en œuvre (conformité) ; du degré d'atteinte des objectifs de la politique (efficacité). 	<p>La PIEA prévoit que l'évaluation de son application est réalisée, au moins une fois tous les 10 ans, sur la base des critères de conformité et d'efficacité.</p> <p>La conformité de l'application de la politique couvre notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'exercice des responsabilités selon ce qui est prévu dans la politique ; la mise en œuvre des processus, des procédures et des règles telles qu'ils sont énoncés dans la politique ; la concordance de la politique et des documents institutionnels qui en précisent certaines modalités d'application. <p>L'efficacité de l'application de la politique couvre notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la capacité de la politique à soutenir une évaluation juste et équitable ; l'élaboration d'instruments d'évaluation des apprentissages mesurant l'atteinte des objectifs selon les standards prévus ; le cas échéant, l'élaboration d'instruments d'évaluation des apprentissages assurant la maîtrise par l'étudiant de la ou des compétences du cours pour lequel il a bénéficié de la reconnaissance des acquis. <p>La politique peut prévoir des critères d'évaluation supplémentaires. Elle peut apporter certaines précisions méthodologiques (cheminement administratif, devis ou outils à élaborer, analyses à effectuer ou données à collecter, ampleur des travaux à réaliser, échéancier, etc.).</p>	
11.2	<p>Prévoir la consultation des instances et des personnes ayant à mettre en œuvre la politique.</p>	<p>Les personnes, groupes et instances responsables à consulter sont ceux qui interviennent dans l'application des règles inscrites dans la PIEA. Les professeurs sont consultés, que ce soit directement ou par l'entremise d'un groupe ou d'une instance du collège.</p>	
12		Élément essentiel : mécanisme de modification de la politique	
Résumé des attentes		Précisions	
12.1	<p>Décrire les modalités retenues pour apporter des modifications à la politique.</p>	<p>La PIEA précise comment (ex. : étapes, responsabilités, etc.) des modifications peuvent y être apportées afin qu'elle soit ajustée selon les besoins du collège. Ces besoins peuvent découler de l'évaluation d'un programme d'études, de l'évaluation de l'application de la politique ou de toute autre contingence ponctuelle ou particulière.</p> <p>La politique indique que toutes les modifications qui y sont apportées sont adoptées par le conseil d'administration (ou l'instance équivalente), même dans le cas de modifications mineures.</p>	
12.2	<p>Prévoir la consultation des instances et les personnes ayant à mettre en œuvre la politique.</p>	<p>Les personnes, groupes et instances responsables à consulter sont ceux qui interviennent dans l'application des règles inscrites dans la PIEA. Les professeurs sont consultés, que ce soit directement ou par l'entremise d'un groupe ou d'une instance du collège.</p>	



Boîtes à outils – Pages 15 à 22

2 – GUIDE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION D'UNE PIEA

À consulter avec les annexes A et B

GUIDE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION D'UNE PIEA

Tout collège doit s'assurer de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)⁶. Évaluer l'application de sa PIEA permet au collège de vérifier la capacité de sa politique à soutenir la qualité de l'évaluation des apprentissages, de s'assurer de son application et d'identifier si des ajustements sont souhaitables, et ce, selon les modalités prévues à la politique.

L'objectif de ce guide est de soutenir le collège dans l'évaluation de l'application de sa PIEA et dans la rédaction d'un plan d'action visant l'amélioration de la qualité de l'évaluation des apprentissages. Pour évaluer l'application de sa PIEA, le collège porte un regard sur l'efficacité et sur la conformité de l'application de cette politique. L'efficacité constitue le degré d'atteinte des objectifs de la politique, en particulier la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages. La conformité de l'application de la politique consiste en la concordance entre ce que la politique prévoit et la manière dont elle est mise en œuvre. Si le collège identifie des possibilités d'améliorer l'efficacité ou la conformité de l'application de sa PIEA, il dégage des actions à poser en ce sens et les regroupe dans un plan d'action. Il revient au collège d'adapter ce guide en fonction de sa réalité et des modalités prévues à sa PIEA.

⁶ *Op. cit.*

EFFICACITÉ (JUSTICE ET ÉQUITÉ DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES)

L'efficacité de l'application de la PIEA se mesure par le degré d'atteinte des objectifs de cette politique. La démarche proposée dans le présent document porte exclusivement sur la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages. Un collègue peut toutefois vérifier le degré d'atteinte d'autres objectifs de sa PIEA si certains d'entre eux comportent des préoccupations autres que la justice et l'équité.

Dans la démarche proposée, le collègue répond à des questions d'appréciation touchant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages. À cet effet, la Commission propose, pour chaque aspect à observer, des exemples de données perceptuelles, documentaires ou statistiques que le collègue pourra collecter et utiliser pour soutenir son analyse.

1 Efficacité de l'application – Justice	
Aspects à observer	Sources de données
1.1 Les étudiants sont informés des règles d'évaluation des apprentissages – l'information relative à toutes les activités d'évaluation des apprentissages leur est communiquée.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous été informés des règles de la PIEA? • Recevez-vous un plan de cours en début de session pour chacun de vos cours? • Êtes-vous informés sur les activités d'évaluation que vous avez à réaliser? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des plans de cours (voir annexe A). • Le cas échéant, description des autres moyens visant à informer les étudiants des règles d'évaluation des apprentissages.
<p>Questions d'appréciation pour cet aspect à observer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants sont-ils informés des règles d'évaluation des apprentissages? • Les informations relatives à toutes les activités d'évaluation des apprentissages sont-elles communiquées aux étudiants? • Le cas échéant, quelles sont les actions à poser pour améliorer cet aspect? 	
1.2 L'évaluation des apprentissages repose sur l'utilisation de critères en vue d'en garantir l'impartialité.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'évaluation pour chacune des activités d'évaluation vous sont-ils communiqués? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous toujours recours à des critères pour évaluer les apprentissages de vos étudiants (travaux, examens, etc.)? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, grilles d'évaluation utilisées par les professeurs.
<p>Questions d'appréciation pour cet aspect à observer</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des apprentissages repose-t-elle sur l'utilisation de critères en vue d'en garantir l'impartialité? • Le cas échéant, quelles sont les actions à poser pour améliorer cet aspect? 	

1.3	Les étudiants ont accès à un droit de recours qui couvre minimalement la révision de leurs notes.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous la possibilité de faire réviser chacune de vos notes ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description des procédures de révision de notes. • Le cas échéant, la description des procédures de gestion des litiges pédagogiques. • Le cas échéant, description des moyens visant à informer les étudiants des droits de recours. <p>Données statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, nombre de demandes de révision de notes ou autres recours.
<p>Questions d'appréciation pour cet aspect à observer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants ont-ils accès à un droit de recours qui couvre minimalement la révision de leurs notes ? • Le cas échéant, quelles sont les actions à poser pour améliorer cet aspect ? 		
<p>À la lumière des réponses apportées aux questions d'appréciation précédentes, le collège considère-t-il que l'évaluation des apprentissages est juste ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les actions à envisager pour améliorer la justice de l'évaluation des apprentissages au collège ? 		
<p>2 Efficacité de l'application – Équité</p>		
<p>Aspects à observer</p>		<p>Sources de données</p>
2.1	L'évaluation des apprentissages permet à chaque étudiant, individuellement, de démontrer qu'il a atteint les objectifs selon les standards visés.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations (travaux, examens, etc.) correspondent-elles aux objectifs inscrits dans vos plans de cours ? • Lors des travaux d'équipe, la note que vous recevez est-elle toujours individuelle ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos évaluations (travaux, examens, etc.) correspondent-elles aux objectifs de vos cours ? • Lors des travaux d'équipe, la note que vous attribuez aux étudiants est-elle toujours individuelle ? • Lorsque vous élaborez vos évaluations, respectez-vous les balises de la PIEA ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des évaluations finales de cours (EFC) (voir annexe B)
<p>Questions d'appréciation pour cet aspect à observer</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des apprentissages permet-elle à chaque étudiant, individuellement, de démontrer qu'il a atteint les objectifs selon les standards visés ? • Le cas échéant, quelles sont les actions à poser pour améliorer cet aspect ? 		

2.2	L'évaluation des apprentissages est en concordance avec ce qui a été enseigné.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations correspondent-elles à ce qui a été enseigné ? <p>Questions d'appréciation pour cet aspect à observer</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des apprentissages est-elle en concordance avec ce qui a été enseigné ? • Le cas échéant, quelles sont les actions à poser pour améliorer cet aspect ?
2.3	L'évaluation des apprentissages est équivalente dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations sont-elles équivalentes entre les différents groupes d'un même cours qui est donné par plusieurs professeurs ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations sont-elles équivalentes entre les différents groupes d'un même cours qui est donné par plusieurs professeurs ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des EFC (voir annexe B). <p>Questions d'appréciation pour cet aspect à observer</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des apprentissages est-elle équivalente dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs ? • Le cas échéant, quelles sont les actions à poser pour améliorer cet aspect ?
<p>À la lumière des réponses apportées aux questions d'appréciation précédentes, le collège considère-t-il que l'évaluation des apprentissages est équitable ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les actions à envisager pour améliorer l'équité de l'évaluation des apprentissages au collège ? 		

CONFORMITÉ (RESPECT DES RESPONSABILITÉS, PROCESSUS ET RÈGLES PRÉVUS À LA PIEA)

L'examen de la conformité de l'application de la PIEA permet de vérifier si l'exercice des responsabilités, ainsi que la mise en œuvre des processus et des règles, respectent ce qui est prévu dans la politique. Il vise également à valider la concordance entre la politique et certains documents institutionnels, tels que les plans de cours et les EFC. L'évaluation de la conformité de l'application de la PIEA peut contribuer à interpréter et approfondir les résultats de l'analyse de son efficacité.

Dans la démarche proposée, le collège répond d'abord à des questions d'appréciation pour les plans de cours et pour les instruments d'évaluation sur les EFC. À cet effet, le collège vérifie si le contenu des plans de cours et les instruments d'évaluation pour les EFC respectent la PIEA, puis compare les responsabilités, processus et règles prescrits, le cas échéant, par sa PIEA avec ses pratiques réelles. Le collège vérifie ensuite si sa procédure de révision de notes est appliquée comme prévu à sa PIEA. Il vérifie finalement, selon ce qu'il juge prioritaire, si ses pratiques réelles correspondent aux autres responsabilités, processus et règles prescrits par sa PIEA.

Grille d'analyse de la conformité de l'application de la PIEA

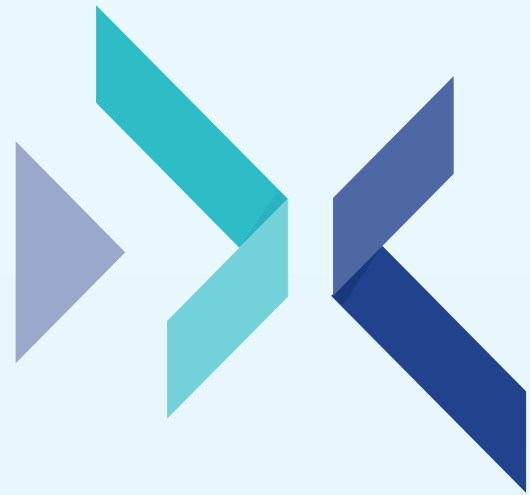
Questions d'appréciation	Conforme			Démonstration/ explication du collège
	Oui	Partiellement	Non	
Plans de cours : contenu et processus				
Les plans de cours respectent-ils le contenu prévu dans la PIEA ? <i>Source de données : résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des plans de cours (voir annexe A).</i>				Démonstration/explication :
En s'appuyant sur la comparaison entre les responsabilités/processus prescrits par la PIEA et les pratiques réelles du collège, les plans de cours sont-ils :				
• Élaborés comme prévu ?				Démonstration/explication :
• Approuvés/validés comme prévu ?				Démonstration/explication :
• Diffusés comme prévu ?				Démonstration/explication :
Le cas échéant, quelles sont les modifications à apporter à la PIEA ou aux pratiques du collège à l'égard des plans de cours ?				
Évaluations finales de cours (EFC) : contenu et, le cas échéant, processus				
Les instruments d'évaluation pour les EFC respectent-ils les règles de la PIEA ? <i>Source de données : résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des EFC (voir annexe B).</i>				Démonstration/explication :
Si la PIEA prescrit un processus d'approbation/validation des instruments d'évaluation pour les EFC, est-il appliqué comme prévu ?				Démonstration/explication :
Le cas échéant, quelles sont les modifications à apporter à la PIEA ou aux pratiques du collège à l'égard des instruments d'évaluation pour les EFC ?				
Procédure de révision de notes				
La procédure de révision de notes prescrite par la PIEA est-elle appliquée comme prévu ?				Démonstration/explication :
Le cas échéant, quelles sont les modifications à apporter à la PIEA ou aux pratiques du collège à l'égard de la procédure de révision de notes ?				

Autres règles, processus et responsabilités (selon les priorités du collège)			
Les autres règles ou processus prescrits par la PIEA sont-ils appliqués comme prévu ?			Démonstration/explication :
Les autres responsabilités prescrites par la PIEA sont-elles assumées comme prévu ?			Démonstration/explication :
<p>À la lumière des réponses apportées aux questions d'appréciation précédentes, le collège considère-t-il que l'application de la PIEA est conforme à ce qui y est prévu ?</p> <p>Liste des modifications à apporter à la PIEA ou aux pratiques du collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ... • ... • etc. 			

PLAN D'ACTION

Afin d'en faciliter le suivi, le collège reprend les actions identifiées lors de l'analyse de l'efficacité et de la conformité de l'application de la PIEA, en indiquant pour chacune le partage des responsabilités et l'échéancier de réalisation (voir exemple ci-dessous).

Actions	Partage des responsabilités	Échéancier de réalisation
Efficacité de l'application – Justice		
Efficacité de l'application – Équité		
Conformité de l'application		



Boîtes à outils – Pages 23 à 30

3 – GUIDE D'ÉLABORATION D'UNE PIEP

À consulter avec l'annexe C

GUIDE D'ÉLABORATION D'UNE PIEP

Tout collège doit se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)⁷, adoptée par son conseil d'administration⁸ ou une instance équivalente. Il s'agit d'un document officiel dans lequel un collège décrit la manière dont il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes d'études et présente les mécanismes qu'il entend mettre en œuvre pour s'assurer de l'application de sa politique et pour en témoigner.

L'objectif de ce guide est de soutenir les collèges dans l'élaboration de leur PIEP. Présenté sous forme de tableau, il reprend les attentes⁹ relatives à chaque élément essentiel d'une PIEP, en y apportant des précisions utiles pour la rédaction d'une PIEP claire, cohérente, et conforme aux obligations légales et réglementaires. Plus détaillées que dans les documents publiés précédemment par la Commission¹⁰, ces précisions n'introduisent pas d'attentes supplémentaires, mais ont pour objectif d'en simplifier l'interprétation et de fournir des exemples additionnels.

⁷ *Op. cit.*

⁸ Dans un cégep, la PIEP doit être adoptée par son conseil d'administration ou une instance équivalente après consultation de sa Commission des études.

⁹ Dans ce document, le terme « attentes » a été employé pour assurer une cohérence de vocabulaire avec le cadre de référence sur l'évaluation des PIEP. Toutefois, comme il s'agit d'un guide d'accompagnement et non d'un cadre de référence, ce terme fait référence à des lignes directrices destinées à guider le collège pour assurer la qualité de la PIEP dont il se dote.

¹⁰ En 2020, la Commission a publié un cadre de référence qui présente ses orientations quant à l'évaluation de la PIEP. Il rappelle d'abord les principes directeurs de la Commission en matière d'évaluation des programmes d'études, puis précise les éléments essentiels de la PIEP et informe les collèges sur le jugement de la Commission sur la politique. Ce document, utile à consulter au moment d'élaborer une PIEP, est disponible sur le site Web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) via le lien suivant : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4084164>

Toute PIEP doit comprendre les éléments essentiels suivant :

1 Éléments essentiels : finalités et objectifs		
Résumé des attentes		Précisions
1.1	Énoncer des finalités.	Les finalités expriment les valeurs et les orientations déterminant les choix fondamentaux de la politique. Ces finalités peuvent s'appuyer sur la mission du collège, sur les valeurs qu'il promeut ou encore sur sa vision stratégique et, le cas échéant, son projet éducatif.
1.2	Prévoir des objectifs qui découlent des finalités, énoncés clairement et formulés de sorte que l'on puisse en évaluer l'atteinte.	Les objectifs peuvent être spécifiques à l'évaluation des programmes d'études et porter sur des aspects comme l'établissement d'un diagnostic juste et précis de l'état des programmes d'études ou d'actions appropriées pour les améliorer. Ils peuvent aussi porter sur des aspects comme la gestion de la politique et sa diffusion. Les objectifs comportent généralement un seul verbe d'action, véhiculent une seule idée et rendent explicite le résultat visé.
1.3	Comporter des préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.	Ces préoccupations se traduisent par la volonté d'apporter de façon continue les ajustements requis aux programmes ou à leur mise en œuvre, dans une logique d'amélioration continue de la qualité. Ces préoccupations sont explicitées dans les finalités ou les objectifs de la politique.
2 Élément essentiel : champ d'application		
Résumé des attentes		Précisions
2.1	Prévoir l'évaluation de tous les programmes d'études menant à un diplôme décerné par le ministre sur recommandation du collège ou par le collège en vertu du RREC, quelles que soient les modalités d'élaboration ou de prestation du programme.	Même si le collège n'offre qu'un seul programme, le champ d'application est explicite, car d'autres programmes pourraient être offerts éventuellement. Le champ d'application inclut tous les cours crédités sous la responsabilité du collège, incluant ses cours hors programme (Tremplin DEC), son offre de formation en ligne, ses processus de reconnaissance des acquis et des compétences, sa formation offerte en collaboration avec un autre établissement ainsi que son offre de formation sur un autre site, que ce soit au Québec ou à l'extérieur du Québec (campus, centres d'études collégiales, formation délocalisée, etc.).

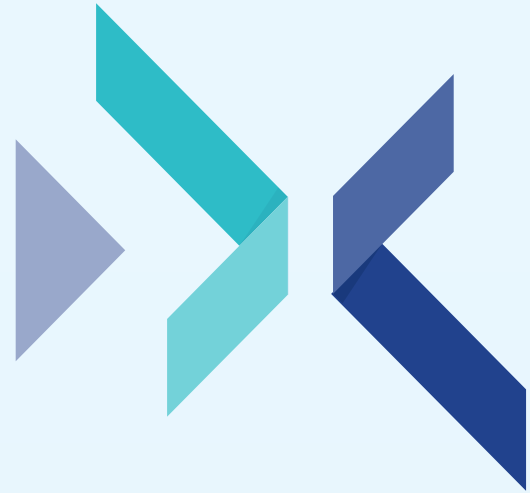
3		Élément essentiel : critères d'évaluation de la qualité des programmes d'études	
Résumé des attentes		Précisions	
3.1	<p>Présenter les critères suivants pour garantir que les diverses dimensions d'un programme sont évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pertinence du programme ; • cohérence du programme ; • valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants ; • adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation ; • efficacité du programme ; • qualité de la gestion du programme. 	<p>La description des critères présentés dans la PIEP est cohérente avec celle de la Commission et inclut l'ensemble des aspects à observer (voir annexe C) dans une évaluation de programme.</p> <p>La politique peut prévoir des critères supplémentaires, au besoin.</p>	
4		Élément essentiel : modes d'évaluation des programmes d'études	
Résumé des attentes		Précisions	
4.1	<p>Présenter le ou les modes d'évaluation retenus par le collège pour évaluer ses programmes d'études.</p>	<p>Plusieurs modes d'évaluation de programme sont possibles et peuvent être combinés en tenant compte de la réalité du collège. Un mode d'évaluation est un processus qui permet au collège d'apporter des modifications à un programme*, par exemple :</p> <p>Évaluation en profondeur : l'évaluation de tous les critères au même moment. Évaluation en continu : l'évaluation de tous les critères étalée sur une période définie. Évaluation ciblée : l'évaluation de certains critères en fonction d'une problématique particulière.</p> <p>Le collège s'assure, au moment de déterminer son ou ses modes d'évaluation, que leur mise en œuvre permettra de porter un regard global sur le programme (voir section 5 – regard global).</p> <p>* <i>Un processus de veille ne constitue pas un mode d'évaluation.</i></p>	

4.2	<p>Décrire, pour chaque mode retenu, la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation.</p>	<p>Chaque mode d'évaluation décrit la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation. Pour ce faire, la politique peut préciser certains moyens liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la planification : production d'un devis d'évaluation, etc. La planification des travaux peut être décrite à même la politique ou la politique peut en confier la responsabilité à un groupe de personnes, par exemple un comité d'évaluation ; • à la réalisation : production et contenu d'un rapport d'évaluation, de fiches synthèses, d'un tableau de suivi du programme, etc. ; • au suivi : mise en œuvre d'un plan d'action, intégration des actions à réaliser à un tableau de bord ou aux plans de travail des directions, des services, des comités de programme, des départements, etc. <p>Méthodologie et calendrier de réalisation des travaux</p> <p>Pour chaque mode d'évaluation, la PIEP décrit la méthodologie utilisée de même que le calendrier de réalisation des travaux. La méthodologie réfère notamment aux procédures de collecte et d'analyse des données menant aux conclusions et au plan d'action. Le calendrier de réalisation des travaux réfère à la périodicité à laquelle le mode d'évaluation s'applique. Par exemple, une évaluation continue peut être réalisée annuellement.</p> <p>Modalités de consultation des professeurs</p> <p>Pour chaque mode d'évaluation, la PIEP décrit les modalités de consultation des professeurs concernés sur la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'instances ou de groupes du collège comme un comité de programme ou une assemblée départementale.</p> <p>Description des documents</p> <p>Pour chaque mode d'évaluation, la PIEP décrit les documents adoptés par les autorités du collège faisant état des résultats des travaux d'évaluation des programmes. Il peut s'agir, par exemple, d'un rapport d'évaluation, de fiches synthèses, d'un tableau de suivi du programme, etc. Les autorités du collège réfèrent aux personnes ou aux groupes de personnes que le collège désigne responsables d'adopter ces documents, par exemple, la Commission des études, la Direction de la formation continue, etc.</p> <p>Modalités d'élaboration d'actions</p> <p>Pour chaque mode d'évaluation, la PIEP décrit les modalités d'élaboration d'actions à réaliser issues des travaux d'évaluation. Les modalités d'élaboration d'actions réfèrent à la forme sous laquelle seront présentées les actions retenues. Ces actions se retrouvent généralement dans un plan d'action qui peut être intégré au document faisant état des résultats des travaux d'évaluation des programmes, dans un tableau de bord ou encore dans des plans de travail des directions, des services, des comités de programme, des départements, etc.</p> <p>Règles de diffusion</p> <p>Pour chaque mode d'évaluation, la PIEP décrit des règles de diffusion des résultats qui assurent le respect du caractère confidentiel des renseignements nominatifs. La diffusion des résultats réfère à la diffusion des résultats découlant des travaux d'évaluation d'un programme. La PIEP peut préciser que le respect du caractère confidentiel s'applique non seulement au moment de la diffusion des résultats, mais tout au long du processus d'évaluation d'un programme.</p> <p>Modalités de mise en œuvre des modes d'évaluation</p> <p>Pour chaque mode d'évaluation, la PIEP décrit les modalités de mise en œuvre des modes d'évaluation, c'est-à-dire les circonstances ou les conditions dans lesquelles chaque mode s'applique.</p> <p>Si la politique prévoit la formation d'un comité d'évaluation, des règles générales pour sa composition et son mandat peuvent être établies. La politique peut en outre prévoir le recours à des experts externes.</p>
-----	--	--

5		Élément essentiel : regard global	
Résumé des attentes		Précisions	
5.1	Prévoir qu'un regard global est porté sur chacun des programmes d'études selon une périodicité maximale de 10 ans.	<p>Le regard global tient compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ensemble des critères d'évaluation de la qualité des programmes d'études dans leur intégralité ; • toutes les composantes de la formation ; • l'ensemble des données disponibles sur le programme. <p>Le regard global permet périodiquement de décrire l'état du programme dans son ensemble et de déterminer des actions propres à assurer l'amélioration continue de la qualité du programme. Il s'appuie sur l'analyse que le collège a réalisée de l'ensemble des six critères d'évaluation de la qualité des programmes d'études et de tous les aspects à observer qui y sont liés. Il est indépendant des modes d'évaluation et peut résulter de l'application d'un seul mode ou de l'application combinée de plusieurs modes d'évaluation des programmes.</p> <p>Selon le ou les modes d'évaluation retenus par le collège, le regard global peut prendre diverses formes, comme une fiche synthèse, un tableau de suivi du programme, une section du rapport d'évaluation en profondeur, etc.</p>	
6		Élément essentiel : données nécessaires à l'évaluation des programmes d'études	
Résumé des attentes		Précisions	
6.1	Prévoir les données nécessaires aux travaux d'évaluation des programmes d'études, soit des données documentaires, statistiques et perceptuelles.	<p>Données documentaires</p> <p>Le collège peut utiliser une grande variété de données documentaires, selon leur disponibilité, comme le logigramme de cours, le descriptif de programme, les plans-cadres, les plans de cours, des bilans de programme, des plans d'action ou tout autre document lié à la gestion des programmes.</p> <p>Données statistiques</p> <p>Elles incluent les données sur les inscriptions, le cheminement scolaire, la réussite, la persévérance et la diplomation ainsi que sur le placement sur le marché du travail ou l'admission à l'université selon que le programme visé est un programme technique, préuniversitaire ou une attestation d'études collégiales (AEC).</p> <p>Données perceptuelles</p> <p>Les données perceptuelles incluent l'appréciation des professeurs, des étudiants et des diplômés à l'égard de l'un ou l'autre des aspects du programme évalué, de même que celle des représentants du marché du travail, dans le cas des programmes techniques et d'AEC.</p> <p>Selon la nature des travaux d'évaluation, la politique peut prévoir la collecte de données statistiques et perceptuelles sur les mesures d'accueil et d'intégration ou sur l'utilisation des mesures d'aide et de soutien à la réussite. Des données perceptuelles peuvent également être collectées auprès du personnel professionnel et de soutien qui intervient directement avec les étudiants, comme les aides pédagogiques individuels ou les techniciens en travaux pratiques, et de représentants des universités, dans le cas des programmes préuniversitaires.</p> <p>La politique peut préciser la contribution du ou des systèmes d'information institutionnels à l'évaluation des programmes d'études. Ainsi, le collège peut choisir de collecter des données ponctuellement, au moment de réaliser une évaluation ou en continu.</p>	

7		Élément essentiel : partage des responsabilités	
Résumé des attentes		Précisions	
7.1	Définir les responsabilités de manière claire et précise, et les confier à des instances et des personnes disposant de l'autorité nécessaire pour en assurer l'exercice.	<p>La politique attribue des responsabilités à des personnes, groupes et instances réellement à l'œuvre dans son collège, notamment lorsqu'il s'inspire d'une PIEP d'un autre établissement.</p> <p>Disposer de l'autorité nécessaire signifie avoir un pouvoir décisionnel reconnu (pouvoir de décider, d'autoriser ou de refuser) ainsi qu'une légitimité formelle (mandat et rôle clairement définis ou délégation officielle) afin de mobiliser les moyens requis (accéder aux ressources nécessaires, exiger des actions) et de faire appliquer ses décisions, y compris en cas de non-respect (ex. : mesure corrective, suivi, reddition de comptes).</p>	
7.2	Préciser les instances et les personnes responsables de la gestion de la PIEP, d'une part, et de l'évaluation des programmes d'études, d'autre part.	<p>En ce qui concerne sa gestion, la politique précise explicitement les personnes, groupes et instances responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • son adoption ; • sa diffusion ; • sa mise en œuvre ; • l'évaluation de son application ; • sa modification. <p>En ce qui concerne l'évaluation des programmes, la politique précise explicitement les personnes, groupes et instances responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la planification et la réalisation des travaux d'évaluation ; • la détermination des actions à réaliser découlant des points à améliorer retenus au terme des travaux d'évaluation ; • la diffusion des résultats des travaux d'évaluation ; • la mise en œuvre des actions. 	
8		Élément essentiel : mécanisme d'évaluation de l'application de la politique	
Résumé des attentes		Précisions	
8.1	<p>Décrire les modalités retenues pour évaluer l'application de la politique au moins une fois aux 10 ans en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la concordance entre ce que la politique prévoit et la manière dont elle est mise en œuvre (conformité) ; • du degré d'atteinte des objectifs de la politique (efficacité). 	<p>La PIEP prévoit que l'évaluation de son application est réalisée, au moins une fois tous les 10 ans, sur la base des critères de conformité et d'efficacité.</p> <p>La conformité de l'application de la politique couvre notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'exercice des responsabilités selon ce qui est prévu dans la politique ; • la mise en œuvre des processus, des procédures et des règles telles qu'ils sont énoncés dans la politique. <p>L'efficacité de l'application de la politique couvre notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la capacité de la politique à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion des programmes ; • la capacité de la politique à conduire à un diagnostic juste et précis de l'état des programmes d'études ; • la capacité de la politique à mener à la détermination d'actions appropriées pour les améliorer. <p>La politique peut prévoir des critères d'évaluation supplémentaires. Elle peut apporter certaines précisions méthodologiques (cheminement administratif, devis ou outils à élaborer, analyses à effectuer ou données à collecter, ampleur des travaux à réaliser, échéancier, etc.).</p>	

8.2	Prévoir la consultation des instances et des personnes ayant à mettre en œuvre la politique.	Les personnes, groupes et instances à consulter sont ceux qui interviennent dans l'application des modes d'évaluation prévus à la politique. Les professeurs sont consultés, que ce soit directement ou par l'entremise d'un groupe ou d'une instance du collège.
9	Élément essentiel : mécanisme de modification de la politique	
Résumé des attentes		Précisions
9.1	Décrire les modalités retenues pour apporter des modifications à la politique.	<p>La PIEP précise comment (ex. : étapes, responsabilités, etc.) des modifications peuvent y être apportées afin qu'elle soit ajustée selon les besoins du collège. Ces besoins peuvent découler de l'évaluation d'un programme d'études, de l'évaluation de l'application de la politique ou de toute autre contingence ponctuelle ou particulière.</p> <p>La politique indique que toutes les modifications qui y sont apportées sont adoptées par le conseil d'administration (ou l'instance équivalente), même dans le cas de modifications mineures.</p>
9.2	Prévoir la consultation des instances et les personnes ayant à mettre en œuvre la politique.	Les personnes, groupes et instances à consulter sont ceux qui interviennent dans l'application des modes d'évaluation prévus à la politique. Les professeurs sont consultés, que ce soit directement ou par l'entremise d'un groupe ou d'une instance du collège.



Boîtes à outils – Pages 31 à 45

4 – GUIDE D'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES

À consulter avec les annexes A, B, D et E

GUIDE D'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES

Tout collège doit évaluer ses programmes d'études en fonction de ce qu'il a prévu dans sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études¹¹ (PIEP).

L'objectif de ce guide est de soutenir les collèges dans l'évaluation de la qualité d'un programme d'études, dans le regard global à porter sur le programme évalué et dans la rédaction d'un plan d'action visant l'amélioration du programme.

Dans la démarche proposée, le collège répond à des questions d'appréciation, notamment à partir de l'analyse des données collectées pour chacun des six critères et des aspects à observer qui y sont liés afin de dégager les points forts et les points à améliorer du programme d'études et de déterminer des actions à envisager. Pour ce faire, la Commission propose, pour chaque aspect à observer, des exemples de données perceptuelles, documentaires ou statistiques. Le collège peut ajouter d'autres sources de données en fonction des caractéristiques du programme d'études évalué ou selon les données disponibles dans son propre système d'information.

Peu importe le mode d'évaluation, l'ensemble des questions d'appréciation contenues dans ce guide devrait être couvert pour chaque programme à l'intérieur d'une périodicité maximale de 10 ans.

¹¹ *Op. cit.*

1 Critère : pertinence du programme d'études

Ce critère permet d'examiner l'adéquation des objectifs, des standards et du contenu du programme aux attentes et aux besoins du marché du travail ou des universités ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société afin d'adapter de façon continue le programme à ces attentes et à ces besoins.

Aspects à observer		Sources de données
1.1	Les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail ou des universités.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme prépare-t-il adéquatement les étudiants au marché du travail/université ? Le programme tient-il compte de l'évolution du marché du travail ? <p>Questionner les employeurs ou les milieux de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> Les compétences des étudiants/diplômés du programme répondent-elles à vos attentes comme employeur ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des compétences visées par le programme. Attentes et besoins du marché du travail identifiés lors de l'analyse de situation de travail et de pertinence. Le cas échéant, compte-rendu de rencontres officielles avec les employeurs menées par le collègue ou autres organismes (tables régionales, chambres de commerce, comités consultatifs, organismes d'agrément, etc.). <p>Pour les attentes des universités, utiliser les données disponibles. Ne pas s'attarder aux attentes des universités si le programme n'a pas de visées universitaires.</p>
1.2	Les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études tiennent compte des attentes des étudiants.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme vous prépare-t-il adéquatement à intégrer le marché du travail/université ? Le contenu du programme répond-il à vos attentes ?
1.3	Le projet éducatif de l'établissement*, les priorités de développement régional, les orientations gouvernementales et les attentes générales de la société sont pris en compte, lorsque cela est approprié, dans les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études déterminés par l'établissement. <i>* Le cas échéant</i>	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme tient-il compte des priorités de développement régional et des orientations gouvernementales ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des compétences visées par le programme. Les priorités de développement régional, les orientations gouvernementales et les attentes générales de la société identifiées notamment lors de l'analyse de situation de travail et de pertinence.

À partir de l'analyse des données de l'ensemble des aspects à observer, le collège apprécie la **pertinence** du programme à l'aide des questions suivantes :

Questions d'appréciation

- Les objectifs, les standards et le contenu du programme sont-ils en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail ou, s'il y a lieu, des universités ?
- Les objectifs, les standards et le contenu du programme tiennent-ils compte des attentes des étudiants ?
- Les objectifs, les standards et le contenu du programme prennent-ils en compte, lorsque cela est approprié, la mission ou le projet éducatif de l'établissement, les priorités de développement régional, les orientations gouvernementales et les attentes générales de la société ?

Résultats de l'analyse

- Concernant la pertinence du programme, quels sont les points forts et les points à améliorer du programme ?
- Quelles sont les actions à envisager pour améliorer la pertinence du programme ?

2 Critère : cohérence du programme d'études

Ce critère permet d'examiner la structure et le contenu du programme et, en particulier, la relation entre les activités d'apprentissage* et les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

* activités d'apprentissage = cours

Aspects à observer		Sources de données
2.1	Les programmes d'études comprennent un ensemble d'activités d'apprentissage permettant d'atteindre les objectifs et les standards des programmes.	Données documentaires <ul style="list-style-type: none"> • Le descriptif de programme comprenant notamment la liste des compétences (objectifs et standards), le logigramme de cours, le tableau des compétences associées aux cours et la grille de cours.
2.2	Les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon logique et les séquences d'activités d'apprentissage facilitent l'approfondissement ainsi que la synthèse des éléments de contenu des programmes.	Données perceptuelles <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • La séquence des cours suit-elle une progression logique d'une session à l'autre ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • La séquence des cours suit-elle une progression logique d'une session à l'autre ? Données documentaires <ul style="list-style-type: none"> • Le descriptif de programme comprenant notamment la liste des compétences (objectifs et standards), le logigramme de cours, le tableau des compétences associées aux cours et la grille de cours.

2.3	Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage (théorie, laboratoires, travaux personnels) sont établies de façon claire et réaliste et elles correspondent aux niveaux auxquels les compétences doivent être maîtrisées au collégial ; ces exigences sont fidèlement reflétées dans les plans de cours ainsi que dans le calcul des unités et la pondération.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plans de cours vous informent-ils clairement des exigences (laboratoires, travaux personnels, type et pondération des évaluations, modalités de participation, etc.) propres à chaque cours ? • Les exigences (laboratoires, travaux personnels, type et pondération des évaluations, modalités de participation, etc.) propres à chaque cours sont-elles réalistes ? • La charge de travail en classe correspond-elle à celle indiquée dans les plans de cours ? • La charge de travail hors classe correspond-elle à celle indiquée dans les plans de cours ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • La charge de travail en classe correspond-elle à ce qui est indiqué à vos plans de cours ? • La charge de travail hors classe correspond-elle à ce qui est indiqué à vos plans de cours ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des plans de cours (voir annexe A).
2.4	Les objectifs des programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) décrivent clairement les compétences à développer ; les standards établissent les niveaux auxquels ces compétences doivent être maîtrisées au collégial.	<p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le descriptif de programme comprenant notamment la liste des compétences (objectifs et standards), le logigramme de cours, le tableau des compétences associées aux cours et la grille de cours.

À partir de l'analyse des données de l'ensemble des aspects à observer, le collège apprécie la **cohérence** du programme à l'aide des questions suivantes :

Questions d'appréciation

- Les objectifs du programme décrivent-ils clairement les compétences à développer ? Les standards établissent-ils les niveaux auxquels ces compétences doivent être maîtrisées au collégial ?
- Le programme comprend-il un ensemble de cours permettant d'atteindre les objectifs et les standards de programme ? Les cours permettent-ils de prendre en charge toutes les compétences du programme ? Les liens sont-ils clairs entre les cours et les compétences ?
- Les cours sont-ils ordonnés de façon logique ? Les séquences de cours facilitent-elles l'approfondissement ainsi que la synthèse des éléments de contenu du programme ?
- Les exigences exprimées dans la pondération propre à chaque cours (théorie, travaux pratiques, travail personnel) sont-elles établies de façon claire et réaliste ? Correspondent-elles aux niveaux auxquels les compétences doivent être maîtrisées au collégial ? Sont-elles fidèlement reflétées dans les plans de cours ainsi que dans le calcul des unités ?
- La charge de travail réelle correspond-elle à la pondération prévue ?

Résultats de l'analyse

- Concernant la cohérence du programme, quels sont les points forts et les points à améliorer du programme ?
- Quelles sont les actions à envisager pour améliorer la cohérence du programme ?

Ce critère permet d'examiner l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des activités d'apprentissage* et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs du programme.

* activités d'apprentissage = cours

Aspects à observer		Sources de données
3.1	Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs des programmes d'études ainsi qu'à chacune des activités d'apprentissage et tiennent compte des caractéristiques des étudiants de manière à leur permettre de maîtriser ces objectifs selon les standards établis.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes pédagogiques (ateliers en classe, lectures, exercices, laboratoires, etc.) sont-elles appropriées pour vos cours/votre programme ? • Les méthodes pédagogiques sont-elles adaptées aux caractéristiques des étudiants ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes pédagogiques sont-elles adaptées aux objectifs du programme d'études ainsi qu'à chacun de vos cours ? • Les méthodes pédagogiques tiennent-elles compte des caractéristiques des étudiants du programme ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des plans de cours (voir annexe A). • Description des principales méthodes pédagogiques utilisées dans le programme et justification du choix de ces méthodes, par exemple dans des plans-cadres.
3.2	Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent aux étudiants de mieux réussir leurs études.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous éprouvez des difficultés d'apprentissage, le collègue est-il en mesure de les dépister ? • Si vous avez besoin d'aide pour réussir vos études, le collègue vous offre-t-il l'aide nécessaire, tant en classe que hors classe ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent-elles aux étudiants de mieux réussir leurs études ? • Les services de conseil, de soutien et de suivi, tant en classe que hors classe, permettent-ils aux étudiants de mieux réussir leurs études ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description des services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que des mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage. • Le cas échéant, les résultats de l'analyse des questionnaires d'appréciation ou les bilans d'utilisation des services de conseil, de soutien et de suivi. <p>Données statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des services de conseil, de soutien et de suivi.

3.3	La disponibilité des professeurs permet de répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité des professeurs répond-elle à vos besoins de soutien ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos disponibilités répondent-elles aux besoins d'encadrement des étudiants ?
-----	--	--

À partir de l'analyse des données de l'ensemble des aspects à observer, le collège apprécie la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants** à l'aide des questions suivantes :

Questions d'appréciation

- Les méthodes pédagogiques sont-elles adaptées aux objectifs du programme ainsi qu'à chacun des cours ? Tiennent-elles compte des caractéristiques des étudiants de manière à leur permettre de maîtriser ces objectifs selon les standards établis ?
- Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage mis en place permettent-ils aux étudiants de mieux réussir leurs études ?
- La disponibilité des professeurs répond-elle aux besoins d'encadrement des étudiants ?

Résultats de l'analyse

- Concernant la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, quels sont les points forts et les points à améliorer du programme ?
- Quelles sont les actions à envisager pour améliorer la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants ?

4 Critère : adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation

Ce critère permet d'examiner, au regard des besoins du programme, le nombre de professeurs et leurs qualifications, la contribution du personnel professionnel et de soutien, le perfectionnement et l'évaluation du personnel, l'accès à des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et à des équipements adéquats, et la suffisance des ressources financières.

Aspects à observer		Sources de données
4.1	Les professeurs sont en nombre suffisant, leurs qualifications sont adéquates et leurs compétences suffisamment diversifiées pour permettre la prise en charge de l'ensemble des activités d'apprentissage et l'atteinte des objectifs du programme.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les professeurs ont-ils les compétences requises pour enseigner dans le programme ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme dispose-t-il d'une équipe de professeurs en nombre suffisant ? • Le programme dispose-t-il d'une équipe de professeurs dont les qualifications sont adéquates ? • Le programme dispose-t-il d'une équipe de professeurs dont les compétences sont suffisamment diversifiées pour permettre la prise en charge de l'ensemble des cours du programme ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description du processus d'embauche des professeurs. • Les principales données sur les diplômes obtenus, sur l'expérience en éducation et sur la tâche de chacun des professeurs, fournies, le cas échéant, lors d'une demande de renouvellement de permis.

4.2	Le personnel professionnel et de soutien est en nombre suffisant, ses qualifications sont adéquates et ses compétences suffisamment diversifiées pour répondre aux besoins des programmes d'études.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) est-il en nombre suffisant pour répondre à vos besoins ? Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) a-t-il les compétences pour répondre aux besoins du programme ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) est-il en nombre suffisant pour répondre aux besoins du programme ? Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) a-t-il les compétences pour répondre aux besoins du programme ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas où le collège emploie du personnel non enseignant en lien avec le programme évalué : <ul style="list-style-type: none"> la description des processus d'embauche du personnel non enseignant ; les principales données sur les diplômes obtenus, sur l'expérience en éducation et sur les fonctions du personnel non enseignant, fournies, le cas échéant, lors d'une demande de renouvellement de permis.
4.3	La motivation ainsi que la compétence des professeurs et des autres catégories de personnel sont maintenues ou développées par le recours, entre autres choses, à des procédures bien définies de perfectionnement et d'évaluation dans une perspective de développement professionnel.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les procédures d'évaluation des enseignements sont-elles bien définies ? Les activités de perfectionnement professionnel qui vous sont offertes sont-elles suffisantes ? Les activités de perfectionnement répondent-elles à vos besoins de formation ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Informations issues de l'évaluation des enseignements/professeurs Informations issues de l'évaluation des autres catégories de personnel, le cas échéant. Description des mesures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs et des autres catégories de personnel, le cas échéant.
4.4	Les espaces, les équipements et les autres ressources physiques sont appropriés en termes de quantité, de qualité et d'accessibilité.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ressources matérielles (espaces, instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) sont-elles adéquates en regard des compétences à développer ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ressources matérielles dont dispose le programme (espaces, instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) sont-elles adéquates ? <p>Questionner les diplômés</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ressources matérielles auxquelles vous avez eu accès lors de votre formation (espaces, instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) correspondent-elles à ce qui est utilisé dans votre milieu de travail/université ?

		<p>Questionner les employeurs ou les milieux de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources matérielles auxquelles les étudiants ont eu accès lors de leur formation (instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) correspondent-elles à ce qui est utilisé dans votre milieu de travail ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux aménagements et équipements mis à la disposition des professeurs et des étudiants (locaux, plateaux spécialisés, laboratoires, matériel informatique, appareils, etc.), fournis, le cas échéant, lors d'une demande de renouvellement de permis.
4.5	Les ressources financières sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement des programmes d'études.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources financières allouées au programme sont-elles suffisantes pour en assurer le bon fonctionnement ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, demande de renouvellement de permis en ce qui a trait aux ressources financières disponibles pour les programmes.

À partir de l'analyse des données de l'ensemble des aspects à observer, le collège apprécie l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation** à l'aide des questions suivantes :

Questions d'appréciation

- Compte tenu des compétences à développer dans le programme, des caractéristiques des étudiants et de la tâche d'enseignement, les professeurs sont-ils en nombre suffisant et leurs qualifications sont-elles adéquates ? Leurs compétences sont-elles suffisamment diversifiées pour permettre la prise en charge de l'ensemble des cours et l'atteinte des objectifs du programme ?
- Le personnel professionnel et de soutien est-il en nombre suffisant et ses qualifications sont-elles adéquates ? Ses compétences sont-elles suffisamment diversifiées pour répondre aux besoins du programme ?
- La motivation ainsi que la compétence des professeurs et des autres catégories de personnel sont-elles maintenues ou développées par le recours à des procédures bien définies d'évaluation dans une perspective de développement professionnel ? Et par le recours à des mesures de perfectionnement ?
- En fonction des exigences du programme, les espaces, les équipements et les autres ressources physiques sont-ils appropriés en termes de quantité, de qualité et d'accessibilité ?
- Les ressources financières sont-elles suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme ?

Résultats de l'analyse

- Concernant l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation, quels sont les points forts et les points à améliorer du programme ?
- Quelles sont les actions à envisager pour améliorer l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation ?

5 Critère : efficacité du programme d'études

Ce critère permet d'examiner la réussite des cours et la diplomation des étudiants par rapport aux objectifs et standards visés, de même que la maîtrise, par les diplômés, des compétences visées par le programme.

Aspects à observer		Sources de données
5.1	Les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration permettent de former des effectifs étudiants capables de réussir les programmes d'études.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors de votre arrivée au collège, des mesures ont-elles été mises en place pour vous intégrer dans votre programme ? <ul style="list-style-type: none"> Ces mesures vous ont-elles aidées à réussir vos études ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les étudiants inscrits dans le programme sont-ils en mesure de réussir leurs études ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Description des mesures de recrutement, de sélection et d'intégration des étudiants.
5.2	Les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans les programmes d'études permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> Les évaluations (travaux, examens, etc.) correspondent-elles aux objectifs inscrits dans vos plans de cours ? Lors des travaux d'équipe, la note que vous recevez est-elle toujours individuelle ? Les évaluations correspondent-elles à ce qui a été enseigné ? Les évaluations sont-elles équivalentes entre les différents groupes d'un même cours qui est donné par plusieurs professeurs ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Vos évaluations (travaux, examens, etc.) correspondent-elles aux objectifs de vos cours ? Les évaluations sont-elles équivalentes entre les différents groupes d'un même cours qui est donné par plusieurs professeurs ? Lors des travaux d'équipe, la note que vous attribuez aux étudiants est-elle toujours individuelle ? Lorsque vous élaborez vos évaluations, respectez-vous les balises de la PIEA ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des évaluations finales de cours (voir annexe B).
5.3	Le taux de réussite des cours est satisfaisant et comparable avec ce qui est observé dans les autres programmes d'études et dans les autres établissements.	<p>Données statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Résultats obtenus à l'aide des tableaux d'analyse des taux de réussite et de réinscription (persévérance) (voir annexe E).

5.4	Une proportion acceptable des étudiants termine les programmes d'études dans des délais acceptables, compte tenu du type de fréquentation scolaire et du type de formation.	<p>Données statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide du tableau d'analyse des taux de diplomation (voir annexe E).
5.5	Les diplômés satisfont aux standards convenus en ce qui regarde l'acquisition des diverses compétences établies pour les programmes d'études.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les diplômés</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation (compétences, techniques utilisées, etc.) que vous avez suivie vous a-t-elle permis de vous intégrer au marché du travail/université ? <p>Questionner les employeurs ou les milieux de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation suivie par les diplômés leur permet-elle de s'intégrer au marché du travail ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'analyse des questionnaires d'appréciation des milieux de stage. <p>Données statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'analyse des taux de placement en emploi.

À partir de l'analyse des données de l'ensemble des aspects à observer, le collège apprécie l'**efficacité** du programme à l'aide des questions suivantes :

Questions d'appréciation

- Les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration permettent-elles de constituer des effectifs étudiants capables de réussir dans le programme ?
- Les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans les cours du programme permettent-ils d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards prévus ?
- Compte tenu du contexte, le taux de réussite des différents cours est-il satisfaisant ? Lorsque des données comparatives sont disponibles, le taux de réussite est-il comparable avec ce qui est observé dans les autres programmes et dans les autres établissements ?
- Compte tenu du contexte, le taux de diplomation est-il satisfaisant ? Une proportion acceptable des étudiants termine-t-elle le programme dans des délais acceptables, compte tenu du type de fréquentation scolaire et du type de formation ?
- Les diplômés satisfont-ils aux standards convenus en ce qui regarde l'acquisition des diverses compétences établies pour le programme ?

Résultats de l'analyse

- Concernant l'efficacité du programme, quels sont les points forts et les points à améliorer du programme ?
- Quelles sont les actions à envisager pour améliorer l'efficacité du programme ?

Ce critère permet d'examiner les structures et l'exercice des fonctions de gestion, la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation du programme de même que l'application de la PIEA.

Aspects à observer		Sources de données
6.1	Les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication sont bien définis et favorisent le bon fonctionnement des programmes d'études et de l'approche-programme.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savez-vous à qui vous adresser lorsque vous avez des questions concernant votre programme ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les structures et les moyens de communication favorisent-ils le bon fonctionnement du programme ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description des fonctions, des rôles et responsabilités des personnes et des groupes qui assurent la gestion du programme (ex. : règles de fonctionnement du comité de programme, guide des coordonnateurs de département ou de programme, etc.). • Description des modes de communication des professeurs entre eux et avec les autres personnes ayant à mettre en œuvre le programme, incluant la direction (ex. : règles des assemblées départementales, guide d'accueil des nouveaux professeurs, etc.).
6.2	Des procédures claires aident à évaluer régulièrement, à l'aide de données qualitatives et quantitatives fiables, les forces et les faiblesses des programmes d'études et de chacune des activités d'apprentissage.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez des commentaires au sujet de votre programme, savez-vous comment en faire part ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les forces et les faiblesses des cours et du programme sont-elles évaluées régulièrement ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, tout document utilisé aux fins de suivi du programme.
6.3	La description des programmes d'études est dûment distribuée et expliquée aux étudiants ainsi qu'aux professeurs concernés.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous été informé des caractéristiques (compétences visées, objectifs des cours, séquence des cours) du programme auquel vous êtes inscrit ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Êtes-vous informé des caractéristiques du programme dans lequel vous enseignez (compétences visées, objectifs des cours, séquence des cours, rôles des cours que vous enseignez dans le programme) ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description des moyens utilisés pour diffuser le descriptif du programme aux professeurs et aux étudiants.

6.4	L'application de la PIEA dans les programmes d'études est conforme et efficace.	<p>Données perceptuelles</p> <p>Questionner les étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevez-vous un plan de cours en début de session pour chacun de vos cours ? • Êtes-vous informés sur les activités d'évaluation que vous avez à réaliser ? • Les critères d'évaluation pour chacune des activités d'évaluation vous sont-ils communiqués ? • Avez-vous la possibilité de faire réviser chacune de vos notes ? <p>Questionner les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous toujours recours à des critères pour évaluer les apprentissages de vos étudiants (travaux, examens, etc.) ? <p>Données documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse de la conformité de l'application de la PIEA disponible dans le <i>Guide d'évaluation de l'application d'une PIEA</i> aux pages 21 et 22.
-----	---	---

À partir de l'analyse des données de l'ensemble des aspects à observer, le collège apprécie la qualité de la **gestion** du programme d'études à l'aide des questions suivantes :

Questions d'appréciation

- Les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication sont-ils bien définis ? Favorisent-ils le bon fonctionnement du programme et de l'approche-programme ?
- Des procédures claires aident-elles à évaluer régulièrement, à l'aide de données qualitatives et quantitatives fiables, les forces et les faiblesses du programme ?
- La description du programme est-elle dûment distribuée et expliquée aux étudiants ainsi qu'aux professeurs concernés ? Les caractéristiques essentielles du programme (compétences visées, objectifs des cours et standards prévus, agencement) sont-elles connues et comprises par les professeurs et les étudiants ?
- L'application de la PIEA dans les programmes d'études est-elle conforme et efficace ?

Résultats de l'analyse

- Concernant la qualité de la gestion du programme, quels sont les points forts et les points à améliorer du programme ?
- Quelles sont les actions à envisager pour améliorer la qualité de la gestion du programme ?

REGARD GLOBAL

Peu importe le mode d'évaluation appliqué, le collège porte périodiquement un regard global permettant d'apprécier la mise en œuvre du programme dans son ensemble. Il répond aux trois questions d'appréciation suivantes en s'appuyant sur les résultats de l'analyse de la qualité du programme de chacun des six critères d'évaluation :

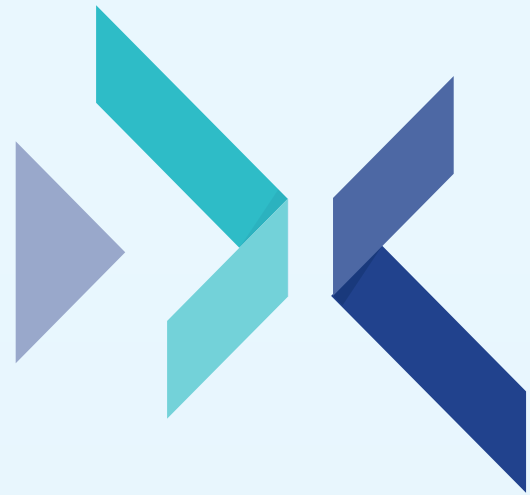
- Quels sont les principaux points forts du programme évalué ?
- Quels sont les principaux points à améliorer du programme évalué ?
- Quel est le jugement global sur le programme : le programme est-il de qualité, comporte-t-il des forces et des faiblesses ou est-il problématique ?

Le regard global peut prendre diverses formes, comme une fiche synthèse, un tableau de suivi du programme, une section du rapport d'évaluation en profondeur, etc.

PLAN D'ACTION

Le collège élabore un plan d'action comprenant les actions à réaliser et, pour chacune, le partage des responsabilités et l'échéancier de réalisation. Les actions portent essentiellement sur le programme évalué.

Actions	Partage des responsabilités	Échéancier de réalisation
<i>Pertinence du programme</i>		
<i>Cohérence du programme</i>		
<i>Valeurs des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants</i>		
<i>Adéquation des ressources aux besoins de formation</i>		
<i>Efficacité du programme</i>		
<i>Qualité de la gestion du programme</i>		
<i>Autres actions ou actions qui touchent plusieurs critères</i>		



Boîtes à outils – Pages 46 à 48

5 – GUIDE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION D'UNE PIEP

GUIDE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION D'UNE PIEP

Tout collège doit s'assurer de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)¹². Évaluer l'application de sa PIEP permet au collège de vérifier la capacité de sa politique à soutenir la qualité de l'évaluation des programmes d'études, de s'assurer de son application et d'identifier si des ajustements sont souhaitables.

L'objectif de ce guide est de soutenir le collège dans l'évaluation de l'application de sa PIEP et dans la rédaction d'un plan d'action visant l'amélioration de la qualité de l'évaluation des programmes. Dans la démarche proposée, le collège répond à des questions d'appréciation afin de porter un jugement sur l'application de sa PIEP à partir des critères de conformité et d'efficacité. La conformité permet de vérifier si l'exercice des responsabilités respecte la politique et, en particulier, si l'évaluation du programme s'est déroulée selon les processus et les règles prévues dans la politique. L'efficacité permet de vérifier si les objectifs de la politique sont atteints et, en particulier, si l'application de sa PIEP est propre à soutenir la prise de décision relative à la gestion du programme, si elle conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme et si elle mène à la détermination d'actions appropriées pour l'améliorer. Si le collège identifie des possibilités d'améliorer la conformité ou l'efficacité de l'application de sa PIEP, il dégage des actions à poser en ce sens et les regroupe dans un plan d'action.

Il revient au collège d'adapter ce guide en fonction de sa réalité et des modalités prévues à sa PIEP. Le collège peut évaluer l'application de sa PIEP de façon ponctuelle, par exemple à la suite d'une évaluation de programme, ou encore en évaluer l'application en continu.

¹² *Op. cit.*

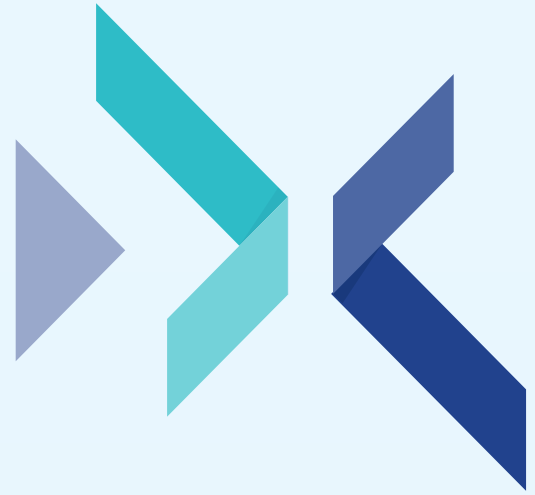
Grille d'analyse de l'application de la PIEP

Critères	Questions d'appréciation
Conformité	<p>Sous l'angle de la conformité, dans quelle mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme* à évaluer a-t-il été choisi conformément aux règles et modalités prévues dans la PIEP, le cas échéant ? Les données nécessaires à l'évaluation du programme étaient-elles disponibles ? Ont-elles été obtenues et utilisées comme prévu dans la politique ? Le mode d'évaluation appliqué pour réaliser l'évaluation du programme a-t-il été mis en œuvre conformément à la description qui en est faite dans la PIEP ? <ul style="list-style-type: none"> – Si le mode d'évaluation n'a pas été mis en œuvre conformément à ce qui est prévu, quelles en sont les raisons ? Le regard global sur le programme qui a été porté au terme de l'évaluation tient-il compte de l'ensemble des éléments prévus à la PIEP (les six critères d'évaluation et tous les aspects à observer qui y sont liés, composantes générale et spécifique de la formation, données disponibles sur le programme) ? Le regard global a-t-il été porté à l'intérieur d'une période maximale de 10 ans ? Les responsabilités liées à l'évaluation des programmes d'études ont-elles été assumées comme prévu dans la PIEP ? <ul style="list-style-type: none"> • Si des responsabilités n'ont pas été assumées, quelles en sont les raisons ? <p><i>* Les questions de cette grille d'analyse sont au singulier, mais le collège peut baser l'évaluation de l'application de sa PIEP sur l'évaluation de plus d'un programme.</i></p>
Efficacité	<p>Sous l'angle de l'efficacité, dans quelle mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de programme a-t-elle soutenu la prise de décisions relatives à la gestion du programme ? L'évaluation de programme a-t-elle conduit à un diagnostic juste de l'état du programme d'études ? L'évaluation de programme a-t-elle permis de dégager des actions visant l'amélioration du programme d'études ?

PLAN D'ACTION

Le collège élabore un plan d'action comprenant les actions à réaliser et, pour chacune, le partage des responsabilités et l'échéancier de réalisation. Les actions portent sur les modifications à apporter à la PIEP ou à son application.

Actions	Partage des responsabilités	Échéancier de réalisation
Conformité de l'application		
Efficacité de l'application		



ANNEXES

ANNEXE A – GRILLE D'ANALYSE DES PLANS DE COURS

Selon le nombre de cours prévus au programme, le collège peut choisir d'analyser tous les plans de cours du programme ou un échantillon représentatif correspondant minimalement à la moitié des cours. Si le collège choisit de procéder par échantillon, celui-ci devrait comprendre :

- des cours de la discipline principale du programme pour chaque session du programme ;
- des cours d'une discipline contributive, le cas échéant ;
- le stage ou, s'il n'y a pas de stage, le projet de fin d'études ou un cours offert à la fin du programme ;
- le cas échéant, des cours donnés par plusieurs professeurs.

Pour procéder à l'analyse d'un plan de cours de cours, le collège compare les informations qu'il contient à la PIEA, au descriptif de programme et, le cas échéant, au plan-cadre.

Une information pourrait être présente dans le plan de cours, mais ne pas être conforme. Par exemple, la liste des compétences pourrait être présente, mais ne pas être conforme au descriptif de programme ou encore, la pondération de l'évaluation finale pourrait être présente, mais ne pas être conforme aux exigences prévues à la PIEA.

Titre du cours : Numéro du cours :		Professeur : Session :					
Éléments		Sous-éléments (adapter selon la PIEA de l'établissement)		Présent	Conforme	Commentaires	
Présentation du cours		Titre et numéro du cours					
		Nom du ou des professeurs					
		Pondération (en trois chiffres) et unités					
		Place du cours dans le programme					
		Exigences particulières du cours					
Éléments prescrits par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC, article 20)	Objectifs du cours		Énoncé de la (ou des) compétence(s)				
			Éléments de compétence				
			Standards (contexte de réalisation et critères de performance)				
	Contenu du cours		Principaux éléments de contenu				
	Indications méthodologiques		Méthodes d'enseignement				
			Activités d'apprentissage				
			Activités d'évaluation formative				
			Calendrier des activités				
	Modalités de participation au cours		Présence et absence au cours				
			Participation attendue				
	Modalités d'évaluation des apprentissages		Activités d'évaluation certificative (test, travail, examen, autres)				
			Moment et pondération des activités d'évaluation certificative				
			Modalités de reprise en cas d'échec				
			Modalités de reprise en cas d'absence				
			Retard dans la remise des travaux				
			Évaluation de la maîtrise de la langue				
			Respect de l'intégrité intellectuelle				
	Médiagraphie		Références utiles (ouvrages, films, logiciels, sites Web, etc.)				
	Autres éléments		Droit de recours, critères d'évaluation, règles départementales d'évaluation des apprentissages, etc.				

Dans chaque case, indiquer O (oui), N (non) ou P (partiellement)

ANNEXE B – GRILLE D'ANALYSE DES ÉVALUATIONS FINALES DE COURS

Selon le nombre de cours prévus au programme, le collège peut choisir d'analyser toutes les évaluations finales de cours (EFC) ou un échantillon représentatif de celles-ci. Si le collège choisit de procéder par échantillon, il est préférable d'utiliser le même échantillon que celui qui a été déterminé pour l'analyse des plans de cours. Si l'EFC comporte deux évaluations, par exemple, un projet ou un test pratique et un examen théorique, l'analyse devra en tenir compte.

Pour procéder à l'analyse d'une EFC, le collège compare les informations qu'elle contient au plan de cours, à la PIEA et, le cas échéant, au descriptif de programme et au plan-cadre. Une information pourrait être présente, mais ne pas être conforme. Par exemple, la pondération de l'évaluation pourrait être précisée, mais ne pas être conforme aux modalités prévues au plan de cours ou à la PIEA.

Titre du cours : Numéro du cours :		Professeur : Session :		
L'EFC permet d'attester l'atteinte, par les étudiants, des objectifs du cours selon les standards établis		Présent	Conforme	Commentaires
L'EFC est en adéquation avec les objectifs et le contenu du cours				
L'EFC est en adéquation avec les modalités d'évaluation des apprentissages prévues au plan de cours				
Le niveau taxonomique ¹³ des instruments d'évaluation est suffisant pour rendre compte de l'atteinte des objectifs du cours selon les standards établis				
L'EFC permet à l'étudiant de démontrer l'atteinte des objectifs de façon individuelle				
L'EFC a un caractère synthèse ou intégrateur				
L'EFC est prépondérante (par exemple, le recours à une pondération minimale ou à des conditions particulières de réussite)				
L'EFC est équivalente lorsqu'un cours est offert par plusieurs professeurs				

Dans chaque case, indiquer O (oui), N (non) ou P (partiellement)

¹³ Le niveau taxonomique fait habituellement référence à la taxonomie de Bloom révisée. L'examen du niveau taxonomique permet d'assurer que la complexité de la tâche demandée à l'étudiant correspond au niveau attendu tel que décrit par les objectifs et standards.

ANNEXE C – ASPECTS À OBSERVER DES SIX CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES

Critère 1 : Pertinence du programme d'études

- Les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail ou des universités.
- Les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études tiennent compte des attentes des étudiants.
- Le projet éducatif de l'établissement, les priorités de développement régional, les orientations gouvernementales et les attentes générales de la société sont pris en compte, lorsque cela est approprié, dans les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études déterminés par l'établissement.

Critère 2 : Cohérence du programme d'études

- Les programmes d'études comprennent un ensemble d'activités d'apprentissage permettant d'atteindre les objectifs et les standards des programmes.
- Les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon logique et les séquences d'activités d'apprentissage facilitent l'approfondissement ainsi que la synthèse des éléments de contenu des programmes.
- Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage (théorie, laboratoires, travaux personnels) sont établies de façon claire et réaliste et elles correspondent aux niveaux auxquels les compétences doivent être maîtrisées au collégial ; ces exigences sont fidèlement reflétées dans les plans de cours ainsi que dans le calcul des unités et la pondération.
- Les objectifs des programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) décrivent clairement les compétences à développer ; les standards établissent les niveaux auxquels ces compétences doivent être maîtrisées au collégial.

Critère 3 : Valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

- Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs des programmes d'études ainsi qu'à chacune des activités d'apprentissage et tiennent compte des caractéristiques des étudiants de manière à leur permettre de maîtriser ces objectifs selon les standards établis.
- Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent aux étudiants de mieux réussir leurs études.
- La disponibilité des professeurs permet de répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.

Critère 4 : Adéquation des ressources aux besoins de formation

- Les professeurs sont en nombre suffisant, leurs qualifications sont adéquates et leurs compétences suffisamment diversifiées pour permettre la prise en charge de l'ensemble des activités d'apprentissage et l'atteinte des objectifs du programme.
- Le personnel professionnel et de soutien est en nombre suffisant, ses qualifications sont adéquates et ses compétences suffisamment diversifiées pour répondre aux besoins des programmes d'études.
- La motivation ainsi que la compétence des professeurs et des autres catégories de personnel sont maintenues ou développées par le recours, entre autres choses, à des procédures bien définies de perfectionnement et d'évaluation dans une perspective de développement professionnel.
- Les espaces, les équipements et les autres ressources physiques sont appropriés en termes de quantité, de qualité et d'accessibilité.
- Les ressources financières sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement des programmes d'études.

Critère 5 : Efficacité du programme d'études

- Les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration permettent de former des effectifs étudiants capables de réussir les programmes d'études.
- Les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans les programmes d'études permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards.
- Le taux de réussite des cours est satisfaisant et comparable avec ce qui est observé dans les autres programmes d'études et dans les autres établissements.
- Une proportion acceptable des étudiants termine les programmes d'études dans des délais acceptables, compte tenu du type de fréquentation scolaire et du type de formation.
- Les diplômés satisfont aux standards convenus en ce qui concerne l'acquisition des diverses compétences établies pour les programmes d'études.

Critère 6 : Qualité de la gestion du programme d'études

- Les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication sont bien définis et favorisent le bon fonctionnement des programmes d'études et de l'approche-programme.
- Des procédures claires aident à évaluer régulièrement, à l'aide de données qualitatives et quantitatives fiables, les forces et les faiblesses des programmes d'études et de chacune des activités d'apprentissage.
- La description des programmes d'études est dûment distribuée et expliquée aux étudiants ainsi qu'aux professeurs concernés.
- L'application de la PIEA dans les programmes d'études est conforme et efficace.

ANNEXE D – SOURCES DE DONNÉES POUR L'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES

Cette annexe regroupe l'ensemble des données perceptuelles, documentaires et statistiques suggérées dans le *Guide d'évaluation d'un programme d'études*. Il s'agit d'exemples que le collège ajuste en fonction de sa réalité, du programme évalué, de la disponibilité des données ou de tout autre élément qu'il juge utile.

Données perceptuelles :

- **Questionnaire aux étudiants**

Pour ce groupe, le collège peut questionner les étudiants pendant leur formation, mais il est important de minimalement questionner les finissants.

Cocher 1 (d'accord), 2 (plutôt d'accord), 3 (plutôt en désaccord), 4 (en désaccord) ou NA (ne s'applique pas).

Questionnaire aux étudiants (29 questions)					
Pertinence du programme d'études	1	2	3	4	NA
1. Le programme vous prépare-t-il adéquatement à intégrer le marché du travail/université ?					
2. Le contenu du programme répond-t-il à vos attentes ?					
<i>Commentaires sur la pertinence du programme d'études :</i>					
Cohérence du programme d'études	1	2	3	4	NA
3. La séquence des cours suit-elle une progression logique d'une session à l'autre ?					
4. Les plans de cours vous informent-ils clairement des exigences (laboratoires, travaux personnels, type et pondération des évaluations, modalités de participation, etc.) propres à chaque cours ?					
5. Les exigences (laboratoires, travaux personnels, type et pondération des évaluations, modalités de participation, etc.) propres à chaque cours sont-elles réalistes ?					
6. La charge de travail en classe correspond-elle à celle indiquée dans les plans de cours ?					
7. La charge de travail hors classe correspond-elle à celle indiquée dans les plans de cours ?					
<i>Commentaires sur la cohérence du programme d'études :</i>					

Valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants	1	2	3	4	NA
8. Les méthodes pédagogiques (ateliers en classe, lectures, exercices, laboratoires, etc.) sont-elles appropriées pour vos cours/votre programme ?					
9. Les méthodes pédagogiques sont-elles adaptées aux caractéristiques des étudiants ?					
10. Si vous éprouvez des difficultés d'apprentissage, le collège est-il en mesure de les dépister ?					
11. Si vous avez besoin d'aide pour réussir vos études, le collège vous offre-t-il l'aide nécessaire, tant en classe que hors classe ?					
12. La disponibilité des professeurs répond-elle à vos besoins de soutien ?					
<i>Commentaires sur la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants :</i>					
Adéquation des ressources aux besoins de formation	1	2	3	4	NA
13. Les professeurs ont-ils les compétences requises pour enseigner dans le programme ?					
14. Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) est-il en nombre suffisant pour répondre à vos besoins ?					
15. Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) a-t-il les compétences pour répondre aux besoins du programme ?					
16. Les ressources matérielles (espaces, instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) sont-elles adéquates en regard des compétences à développer ?					
<i>Commentaires sur l'adéquation des ressources aux besoins de formation :</i>					
Efficacité du programme d'études	1	2	3	4	NA
17. Lors de votre arrivée au collège, des mesures ont-elles été mises en place pour vous intégrer dans votre programme ?					
18. Ces mesures vous ont-elles aidées à réussir vos études ?					
19. Les évaluations (travaux, examens, etc.) correspondent-elles aux objectifs inscrits dans vos plans de cours ?					
20. Lors des travaux d'équipe, la note que vous recevez est-elle toujours individuelle ?					
21. Les évaluations correspondent-elles à ce qui a été enseigné ?					
22. Les évaluations sont-elles équivalentes entre les différents groupes d'un même cours qui est donné par plusieurs professeurs ?					

<i>Commentaires sur l'efficacité du programme d'études :</i>					
Qualité de la gestion du programme d'études	1	2	3	4	NA
23. Savez-vous à qui vous adresser lorsque vous avez des questions concernant votre programme ?					
24. Si vous avez des commentaires au sujet de votre programme, savez-vous comment en faire part ?					
25. Avez-vous été informé des caractéristiques (compétences visées, objectifs des cours, séquence des cours) du programme auquel vous êtes inscrit ?					
26. Recevez-vous un plan de cours en début de session pour chacun de vos cours ?					
27. Êtes-vous informés sur les activités d'évaluation que vous avez à réaliser ?					
28. Les critères d'évaluation pour chacune des activités d'évaluation vous sont-ils communiqués ?					
29. Avez-vous la possibilité de faire réviser chacune de vos notes ?					
<i>Commentaires sur la qualité de la gestion du programme d'études :</i>					

- **Questionnaire aux professeurs**

Pour ce groupe, le collège sélectionne les professeurs à questionner. Le présent questionnaire est principalement destiné aux professeurs de la formation spécifique, incluant ceux des disciplines contributives.

Certaines questions peuvent toutefois être ajustées pour les professeurs de la formation générale au besoin.

Cocher 1 (d'accord), 2 (plutôt d'accord), 3 (plutôt en désaccord), 4 (en désaccord) ou NA (ne s'applique pas).

Questionnaire aux professeurs (30 questions)					
Pertinence du programme d'études	1	2	3	4	NA
1. Le programme prépare-t-il adéquatement les étudiants au marché du travail/université ?					
2. Le programme tient-il compte de l'évolution du marché du travail ?					
3. Le programme tient-il compte des priorités de développement régional et des orientations gouvernementales ?					
<i>Commentaires sur la pertinence du programme d'études :</i>					

Cohérence du programme d'études	1	2	3	4	NA
4. La séquence des cours suit-elle une progression logique d'une session à l'autre ?					
5. La charge de travail en classe correspond-elle à ce qui est indiqué à vos plans de cours ?					
6. La charge de travail hors classe correspond-elle à ce qui est indiqué à vos plans de cours ?					
<i>Commentaires sur la cohérence du programme d'études :</i>					
Valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants	1	2	3	4	NA
7. Les méthodes pédagogiques sont-elles adaptées aux objectifs du programme d'études ainsi qu'à chacun de vos cours ?					
8. Les méthodes pédagogiques tiennent-elles compte des caractéristiques des étudiants du programme ?					
9. Les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent-elles aux étudiants de mieux réussir leurs études ?					
10. Les services de conseil, de soutien et de suivi, tant en classe que hors classe, permettent-ils aux étudiants de mieux réussir leurs études ?					
11. Vos disponibilités répondent-elles aux besoins d'encadrement des étudiants ?					
<i>Commentaires sur la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants :</i>					
Adéquation des ressources aux besoins de formation	1	2	3	4	NA
12. Le programme dispose-t-il d'une équipe de professeurs en nombre suffisant ?					
13. Le programme dispose-t-il d'une équipe de professeurs dont les qualifications sont adéquates ?					
14. Le programme dispose-t-il d'une équipe de professeurs dont les compétences sont suffisamment diversifiées pour permettre la prise en charge de l'ensemble des cours du programme ?					
15. Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) est-il en nombre suffisant pour répondre aux besoins du programme ?					
16. Le personnel non enseignant (techniciens, professionnels, autres personnels) a-t-il les compétences pour répondre aux besoins du programme ?					
17. Les procédures d'évaluation des enseignements sont-elles bien définies ?					
18. Les activités de perfectionnement professionnel qui vous sont offertes sont-elles suffisantes ?					
19. Les activités de perfectionnement professionnel répondent-elles à vos besoins de formation ?					

20. Les ressources matérielles dont dispose le programme (espaces, instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) sont-elles adéquates ?					
21. Les ressources financières allouées au programme sont-elles suffisantes pour en assurer le bon fonctionnement ?					
<i>Commentaires sur l'adéquation des ressources aux besoins de formation :</i>					
Efficacité du programme d'études	1	2	3	4	NA
22. Les étudiants inscrits dans le programme sont-ils en mesure de réussir leurs études ?					
23. Vos évaluations (travaux, examens, etc.) correspondent-elles aux objectifs de vos cours ?					
24. Les évaluations sont-elles équivalentes entre les différents groupes d'un même cours qui est donné par plusieurs professeurs ?					
25. Lors des travaux d'équipe, la note que vous attribuez aux étudiants est-elle toujours individuelle ?					
26. Lorsque vous élaborez vos évaluations, respectez-vous les balises de la PIEA ?					
<i>Commentaires sur l'efficacité du programme d'études :</i>					
Qualité de la gestion du programme d'études	1	2	3	4	NA
27. Les structures et les moyens de communication favorisent-ils le bon fonctionnement du programme ?					
28. Les forces et les faiblesses des cours et du programme sont-elles évaluées régulièrement ?					
29. Êtes-vous informé des caractéristiques du programme dans lequel vous enseignez (compétences visées, objectifs des cours, séquence des cours, rôles des cours que vous enseignez dans le programme) ?					
30. Avez-vous toujours recours à des critères pour évaluer les apprentissages de vos étudiants (travaux, examens, etc.) ?					
<i>Commentaires sur la qualité de la gestion du programme d'études :</i>					

- **Questionnaire aux diplômés**

Pour les diplômés, le collègue peut varier le mode de passation en utilisant une formule de table ronde, de groupe de discussion, d'entrevue, etc.

Cocher 1 (d'accord), 2 (plutôt d'accord), 3 (plutôt en désaccord), 4 (en désaccord) ou NA (ne s'applique pas).

Questionnaire aux diplômés					
Adéquation des ressources aux besoins de formation	1	2	3	4	NA
1. Les ressources matérielles auxquelles vous avez eu accès lors de votre formation (espaces, instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) correspondent-elles à ce qui est utilisé dans votre milieu de travail/université ?					
Commentaires sur l'adéquation des ressources aux besoins de formation :					
Efficacité du programme d'études	1	2	3	4	NA
2. La formation (compétences, techniques utilisées, etc.) que vous avez suivie vous a-t-elle permis de vous intégrer au marché du travail/université ?					
Commentaires sur l'efficacité du programme d'études :					

- **Questionnaire aux employeurs ou aux milieux de stage**

Pour les employeurs ou les milieux de stage, le collègue peut varier le mode de passation en utilisant une formule de table ronde, de groupe de discussion, d'entrevue, etc.

Cocher 1 (d'accord), 2 (plutôt d'accord), 3 (plutôt en désaccord), 4 (en désaccord) ou NA (ne s'applique pas).

Questionnaire aux employeurs ou milieux de stage					
Pertinence du programme d'études	1	2	3	4	NA
1. Les compétences des étudiants/diplômés du programme répondent-elles à vos attentes comme employeur ?					
Commentaires sur la pertinence du programme d'études :					

Adéquation des ressources aux besoins de formation	1	2	3	4	NA
2. Les ressources matérielles auxquelles les étudiants ont eu accès lors de leur formation (instruments, outils, appareils, matériel informatique, etc.) correspondent-elles à ce qui est utilisé dans votre milieu de travail ?					
<i>Commentaires sur l'adéquation des ressources aux besoins de formation :</i>					
Efficacité du programme d'études	1	2	3	4	NA
3. La formation suivie par les diplômés leur permet-elle de s'intégrer au marché du travail ?					
<i>Commentaires sur l'efficacité du programme d'études :</i>					

Données documentaires :

Critères	Sources de données
Pertinence du programme d'études	<ul style="list-style-type: none"> Liste des compétences visées par le programme. Attentes et besoins du marché du travail identifiés lors de l'analyse de situation de travail et de pertinence. Le cas échéant, compte-rendu de rencontres officielles avec les employeurs menées par le collège ou autres organismes (tables régionales, chambres de commerce, comités consultatifs, organismes d'agrément, etc.). Les priorités de développement régional, les orientations gouvernementales et les attentes générales de la société identifiées notamment lors de l'analyse de situation de travail et de pertinence.
Cohérence du programme d'études	<ul style="list-style-type: none"> Le descriptif de programme comprenant notamment la liste des compétences (objectifs et standards), le logigramme de cours, le tableau des compétences associées aux cours et la grille de cours. Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des plans de cours (voir annexe A).
Valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des plans de cours (voir annexe A). Description des principales méthodes pédagogiques utilisées dans le programme et justification du choix de ces méthodes, par exemple dans des plans-cadres. Description des services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que des mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage. Le cas échéant, les résultats de l'analyse des questionnaires d'appréciation ou les bilans d'utilisation des services de conseil, de soutien et de suivi.

<p>Adéquation des ressources aux besoins de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description du processus d'embauche des professeurs. • Les principales données sur les diplômes obtenus, sur l'expérience en éducation et sur la tâche de chacun des professeurs, fournies, le cas échéant, lors d'une demande de renouvellement de permis. • Dans le cas où le collège emploie du personnel non enseignant en lien avec le programme évalué : <ul style="list-style-type: none"> – la description des processus d'embauche du personnel non enseignant; – les principales données sur les diplômes obtenus, sur l'expérience en éducation et sur les fonctions du personnel non enseignant, fournies, le cas échéant, lors d'une demande de renouvellement de permis. • Informations issues de l'évaluation des enseignements/professeurs. • Informations issues de l'évaluation des autres catégories de personnel, le cas échéant. • Description des mesures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs et des autres catégories de personnel, le cas échéant. • Les principaux aménagements et équipements mis à la disposition des professeurs et des étudiants (locaux, plateaux spécialisés, laboratoires, matériel informatique, appareils, etc.), fournis, le cas échéant, lors d'une demande de renouvellement de permis. • Le cas échéant, demande de renouvellement de permis en ce qui a trait aux ressources financières disponibles pour les programmes.
<p>Efficacité du programme d'études</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description des mesures de recrutement, de sélection et d'intégration des étudiants. • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse des évaluations finales de cours (voir annexe B). • Résultats de l'analyse des questionnaires d'appréciation des milieux de stage.
<p>Qualité de la gestion du programme d'études</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description des fonctions, des rôles et responsabilités des personnes et des groupes qui assurent la gestion du programme (ex. : règles de fonctionnement du comité de programme, guide des coordonnateurs de département ou de programme, etc.). • Description des modes de communication des professeurs entre eux et avec les autres personnes ayant à mettre en œuvre le programme, incluant la direction (ex. : règles des assemblées départementales, guide d'accueil des nouveaux professeurs, etc.). • Le cas échéant, tout document utilisé aux fins de suivi du programme. • Description des moyens utilisés pour diffuser le descriptif du programme aux professeurs et aux étudiants. • Résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse de la conformité de l'application de la PIEA disponible dans le <i>Guide d'évaluation de l'application d'une PIEA</i> aux pages 21 et 22.

Données statistiques :

Critères	Sources de données
<p>Valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des services de conseil, de soutien et de suivi.
<p>Efficacité du programme d'études</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats obtenus à l'aide des tableaux d'analyse des taux de réussite et de réinscription (persévérance) (voir annexe E). • Résultats obtenus à l'aide du tableau d'analyse des taux de diplomation (voir annexe E). • Résultats de l'analyse des taux de placement en emploi.

ANNEXE E – TABLEAUX D’ANALYSE DES TAUX DE RÉUSSITE, DE RÉINSCRIPTION (PERSÉVÉRANCE) ET DE DIPLOMATION

- **Taux de réussite** de tous les cours du programme pour les trois dernières cohortes

Numéro du cours	Cohorte A		Cohorte B		Cohorte C	
	N	R (%)	N	R (%)	N	R (%)
Cours						
Cours						
Etc.						

N : nombre d’inscrits

R : taux de réussite

- **Taux de réinscription (persévérance)** pour les trois dernières cohortes

La persévérance correspond au taux de réinscription à une session donnée comparativement au nombre d’étudiants inscrits à la 1^{re} session.

Session	Cohorte A (exemple)		Cohorte B		Cohorte C	
	N	R (%)	N	R (%)	N	R (%)
Session 1	50	100 %		100 %		100 %
Session 2	35	70 %				
Session 3	30	60 %				

N : nombre d’inscrits

R : taux de réinscription (persévérance)

- **Taux de diplomation** dans la durée prévue et dans la durée prévue + 2 ans pour les cohortes disponibles

Cohorte (préciser pour chaque cohorte la date du début du programme)	Nombre d’inscriptions	Diplomation dans la durée prévue (%)	Diplomation dans la durée prévue + 2 ans (%)
Cohorte A (date)			
Cohorte B (date)			
Cohorte C (date)			

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie comporte deux sections. La première recense les références légales et réglementaires évoquées dans ce document. La seconde présente l'ensemble des publications de la Commission depuis 1993, dont celles mentionnées dans ce document, avec un lien accessible vers la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Prendre note que des commentaires ont aussi été insérés sous les plus récentes versions des publications et sont destinés à exposer les orientations de la Commission en regard des deux types d'évaluations qu'elle a menées, soit :

- l'évaluation de l'**efficacité potentielle (EP)** des politiques et des plans institutionnels d'un collège, qui repose exclusivement sur une analyse documentaire, et ;
- l'évaluation de leur **efficacité réelle (ER)**, qui implique l'examen d'un rapport d'autoévaluation du collège ainsi qu'une visite sur place.

Les commentaires permettent aux collèges de repérer des informations supplémentaires en lien avec les cinq guides et d'apprécier le contexte des opérations menées par la Commission à la fin de son mandat.

1. ENCADREMENT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

- *Projet de loi 7 : loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.* (2025). 2^e sess., 43^e lég.
- QUÉBEC. *Règlement sur le régime des études collégiales* : RLRQ, chapitre C-29, r. 4, Québec, Éditeur officiel du Québec, article 25.

2. PUBLICATIONS DE LA COMMISSION

Documents d'orientation

- *État de situation à mi-parcours : vers un prochain cycle d'audit — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC). Version définitive (2025) - ER*

Ce document présente des modalités de suivi au deuxième cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Il précise les attentes de la Commission en ce qui concerne le plan d'action qui découle de la démarche d'autoévaluation, la prise en compte des invitations et des suggestions de la Commission ainsi que la prise en charge de ses recommandations. Il présente également le rapport d'évaluation prévu par la Commission.

- *Évaluation des plans stratégiques incluant la planification liée à la réussite des cégeps (2024) - EP*

Le mandat d'évaluer les plans stratégiques des cégeps, incluant la planification liée à la réussite de leurs étudiants, a été confié à la Commission en 2004. Elle a procédé à l'analyse documentaire de ces plans à l'aide d'un document de référence diffusé en 2005. Ce cadre de référence présente les orientations de la Commission à l'égard des plans stratégiques des cégeps en tenant compte de l'évolution des pratiques en cette matière. Il rappelle d'abord ses principes directeurs, précise ensuite les composantes essentielles d'un plan stratégique et présente enfin les critères retenus pour les évaluer ainsi que les jugements rendus par la Commission.

- *Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés (2024) - EP*

Dès la parution du premier document de référence touchant la planification liée à la réussite des étudiants en 2008, la Commission a procédé à l'évaluation de l'efficacité potentielle des plans de réussite des collèges privés subventionnés en effectuant une analyse documentaire. Ce cadre de référence présente les orientations de la Commission à l'égard des plans de réussite des collèges privés subventionnés en tenant compte de l'évolution des pratiques en cette matière. Elle rappelle d'abord ses principes directeurs, précise ensuite les composantes essentielles d'un plan de réussite et présente enfin les critères retenus pour les évaluer ainsi que les jugements rendus par la Commission.

- *Pour les collèges ayant réalisé l'Approche préalable — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation (2022) - ER*

Ce document s'adresse aux collèges qui ont réalisé l'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et qui s'appêtent à participer à leur premier cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. L'opération a été conçue pour permettre aux collèges visés de témoigner, à travers la réalisation de différents cycles, des améliorations apportées à leur système d'assurance qualité. À travers cette opération, la Commission portait son regard sur l'efficacité des mécanismes que les collèges mettent en place pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Le document présente, en première partie, les orientations de la Commission et, en deuxième partie, un guide pour orienter les collèges dans leur démarche d'autoévaluation et dans la production de leur rapport et du plan d'action qui en découle.

- *Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges — Version définitive (2022) - ER*

Dès 2013, la Commission portait son regard sur l'efficacité des mécanismes que les collèges mettent en place pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial, plutôt que d'examiner directement la qualité et la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité réelle des politiques et des plans, comme c'était le cas antérieurement. Cette nouvelle approche revêtait un caractère cyclique. En première partie, ce document présente les orientations du deuxième cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois en y précisant les éléments de continuité avec le premier cycle, les perspectives d'allègement du processus d'audit ainsi que les objets et les critères d'évaluation. Le document présente, en deuxième partie, un guide pour orienter les collèges dans leur démarche d'autoévaluation et dans la production de leur rapport et du plan d'action qui en découle.

- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence — (Troisième édition, 2021) - EP*

Dès 1993, la Commission avait le mandat d'évaluer les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) des établissements d'enseignement collégial. Elle a réalisé ses évaluations de leur efficacité potentielle en effectuant une analyse documentaire. Ce cadre de référence présente les orientations de la Commission quant à l'évaluation des PIEA mis à jour selon l'évolution du contexte depuis la parution du premier cadre de référence en 1994 (réédité en 2012 et 2021). Il rappelle d'abord les principes directeurs de la Commission en matière d'évaluation des apprentissages, puis précise les éléments essentiels de la PIEA et présente les jugements rendus par la Commission.

- *Approche préalable — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges — Orientations et cadre de référence (Troisième édition 2021) - ER*

S'adressant aux nouveaux établissements d'enseignement collégial ou à ceux qui n'ont pas encore développé leur système d'assurance qualité, ce document a pour objectif de faciliter l'évaluation éventuelle de l'efficacité du système d'assurance qualité interne de ces collèges, opération à laquelle ils seraient ultérieurement amenés à participer. Le document présente les orientations de la Commission quant à cette approche préalable. Il a été mis à jour selon l'évolution du contexte depuis la parution du premier cadre de référence en 2015 (réédité en 2019). Des annexes guident les collèges dans leur démarche d'autoévaluation et dans la production de leur rapport et du plan d'action qui en découle.

- *Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence (Troisième édition, 2020) - EP*

Dès 1993, la Commission avait le mandat d'évaluer les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP) des établissements d'enseignement collégial. Elle a réalisé ses évaluations de leur efficacité potentielle en effectuant une analyse documentaire. Ce cadre de référence présente les orientations de la Commission quant à l'évaluation des PIEP mis à jour selon l'évolution du contexte depuis la parution du premier cadre de référence en 1994 (réédité en 2011 et en 2020). Il rappelle d'abord les principes directeurs de la Commission en matière d'évaluation des programmes d'études, puis précise les éléments essentiels de la PIEP et présente les jugements rendus par la Commission.

- *État de situation à mi-parcours : vers un prochain cycle d'audit — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC). Version préliminaire (2023) - EP*
- *Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation. Version préliminaire (2019). Version transitoire (2020) - ER*
- *Approche préalable — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges — Orientations et cadre de référence (Deuxième édition 2019)*
- *Modalités de suivi : Recommandations émises dans le cadre du 1^{er} cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (2019)*
- *Nouvelles modalités de suivi — Recommandations antérieures à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (2018)*

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois — Orientations et cadre de référence* (Deuxième édition, 2015)
- *Approche préalable — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois — Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence* (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une AEC* (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* (1994)

Versions anglaises

- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement : Framework* (Third edition, 2021)
- *A Preliminary Approach to Evaluating the Effectiveness of Quality Assurance Systems : Guidelines and Framework* (Third Edition, 2021)
- *A second cycle for continuous improvement of the quality of college education. Evaluating the effectiveness of quality assurance systems in Québec colleges. Guidelines, framework, and self-evaluation guide. Interim version* (2020); *Preliminary version* (2019)
- *Evaluating Institutional Policies for the Evaluation of Academic Programs : Third edition* (2020)
- *A Preliminary Approach to Evaluating the Effectiveness of Quality Assurance Systems in New Colleges : Guideline and Framework* (Second edition, 2019)
- *Evaluating the Effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Guidelines and Framework* (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Directions* (Second Edition 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Guidelines for evaluating the Implementation of IPESAs* (Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement) (2006)

- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Programs of Studies — General Guidelines* (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)* (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* (1994)

Versions anglaises

- *The Institutional Evaluation* (2000)
- *The General Education Component of Programs of Studies* (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *The Social Science Program* (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Implementation of IPESAs* (Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement) (2006)

Guides d'experts

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Guide des experts* (2021)
- *Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Guide des experts* (2021)

Rapports synthèses

- *Établissements privés non subventionnés — Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (2016)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite* (2014)
- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages — Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés menée en 2001-2002* (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives et Coopération* (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés — Première évaluation 1997-1999* (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : deuxième rapport synthèse* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* (1995)

Version anglaise

- *Summary Report — Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* (2001)

Bilans de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

- *Bilan des résultats des évaluations menées dans le cadre du deuxième cycle d'audit (hiver 2021 à hiver 2023) (2025)*
- *Bilan de la phase de validation du deuxième cycle SAQC (2022)*
- *Bilan synthèse des résultats du premier cycle d'audit — Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois — Version Web seulement (2022)*
- *Bilan des résultats de l'an 5 du premier cycle d'audit 2018-2019 — Version Web seulement (2020)*
- *Bilan des résultats de l'an 4 du premier cycle d'audit 2017-2018 — Version Web seulement (2019)*
- *Bilan des résultats de l'an 3 du premier cycle d'audit 2016-2017 — Version Web seulement (2018)*
- *Bilan des résultats de l'an 2 du premier cycle d'audit 2015-2016 — Version Web seulement (2017)*
- *Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015 (2016)*
- *Bilan de la phase de validation — Version Web seulement (2015)*
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)*

Consultations et études

- *La Commission a 30 ans! (2023)*
- *La culture d'évaluation dans les collèges — Vingt ans d'expérience partagée (2014)*
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges — État de situation (2012)*
- *À l'écoute des partenaires du réseau collégial : Document de consultation (2006)*
- *Tournée des collèges 2006 : Document de consultation (2006)*
- *Portrait de la réussite dans le réseau des collèges publics et privés subventionnés — Évolution des indicateurs et faits marquants 2000-2013 — Version Web seulement (2014)*
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme – Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec. Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme (1996)*

Versions anglaises

- *2006 College Tour (2006)*
- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec (1997)*

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2020-2025 (2020)*
- *Plan stratégique transitoire 2018-2020 (2018)*
- *Plan stratégique 2012-2017 (2013)*
- *Plan stratégique 2007-2011 (2007)*

Rapports annuels

- [Rapport annuel 1995-1996](#)
- [Rapport annuel 1996-1997](#)
- [Rapport annuel 1997-1998](#)
- [Rapport annuel 1998-1999](#)
- [Rapport annuel 1999-2000](#)
- [Rapport annuel 2000-2001](#)
- [Rapport annuel 2001-2002](#)
- [Rapport annuel 2002-2003](#)
- [Rapport annuel 2003-2004](#)
- [Rapport annuel 2004-2005](#)
- [Rapport annuel 2005-2006](#)
- [Rapport annuel 2006-2007](#)
- [Rapport annuel 2007-2008](#)
- [Rapport annuel 2008-2009](#)
- [Rapport annuel 2009-2010](#)
- [Rapport annuel 2010-2011](#)
- [Rapport annuel 2011-2012](#)
- [Rapport annuel 2012-2013](#)
- [Rapport annuel 2013-2014](#)
- [Rapport annuel 2014-2015](#)
- [Rapport annuel 2015-2016](#)
- [Rapport annuel 2016-2017](#)
- [Rapport annuel 2017-2018](#)
- [Rapport annuel 2018-2019](#)
- [Rapport annuel 2019-2020](#)
- [Rapport annuel 2020-2021](#)
- [Rapport annuel 2021-2022](#)
- [Rapport annuel 2022-2023](#)
- [Rapport annuel 2023-2024](#)
- [Rapport annuel 2024-2025](#)

Plans d'action

- [Plan d'action de développement durable 2024-2028 — Version Web seulement \(2024\)](#)
- [Plan d'action de développement durable 2016-2020 — Version Web seulement \(2016\)](#)
- [Plan d'action de développement durable 2010-2015 — Version Web seulement \(révisé en décembre 2013\)](#)

Autres publications

- [Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français \(2025\)](#)
- [Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges — Version Web seulement \(2017\)](#)
- [Mémoire sur le projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales — Version Web seulement \(2016\)](#)

Version anglaise

- [Revision of the Appeal Mechanism for Evaluation Reports on the Effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges \(2017\)](#)



**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec 